

Édito



Claude Fischer
Directrice des
Entretiens Européens
et Eurafricains

Migration : un bien public mondial

Cette Lettre bat en brèche une idée reçue : non, les Africains ne nous ont pas envahis, et ne nous envahiront pas ! Les Africains aiment l'Afrique et restent en Afrique : ils bougent, mais au sein même de leur région. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO cherche à favoriser ces mouvements de population grâce à un passeport unique et le droit de circuler sans visa. Les habitants des pays pauvres, enclavés, migrent pour des pays riches, côtiers, comme le Ghana ou la Côte d'Ivoire, pour accéder aux ressources et à plus de sécurité. Mais les raisons des migrations sont multiples.

On a voulu comprendre, y voir plus clair. Qui vient en Europe, et dans quelles perspectives ? Certains font le choix de venir y vivre :

ils en ont le droit. L'Europe, comme le monde, appartient aux hommes, et la migration est un bien public mondial. J'aime citer Montesquieu quand il nous rappelle que nous ne sommes Français que par hasard ! De jeunes élites africaines y viennent se former, de moins en moins nombreuses, préférant les Etats Unis, l'Australie ou même la Chine. Fières de leur identité africaine, conscientes de l'émergence de l'Afrique dans le développement, responsables de son avenir démocratique, elles repartent pour prendre des responsabilités économiques et politiques. Mais elles veulent être mobiles, aller et venir, vivre dans un « double espace ». Nous le savons, les migrations sont une ressource pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil. Elles doivent être encouragées et faire l'objet de coopérations. Je suis frappée par la volonté des Africains d'inventer leurs propres modèles de développement, plus décentralisés, avec l'émergence d'agglomérations « urbaines » où on cherche la complémentarité entre la ville et la campagne, et des mutualités avec le soutien des diasporas qui investissent dans les projets locaux. L'expérience de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, multiplié par centaines, donnerait à l'Afrique un autre visage, comme d'ailleurs la régulation de son économie populaire, dite « informelle », une source d'innovations formidables, qui doit être valorisée.

Refuser cette mobilité positive, « circulaire » aux Africains, non seulement est une injustice criante (quand nous, les Occidentaux pouvons aller et venir sans problème), mais favorise le « commerce » d'êtres humains, qui, parce qu'ils ne sont pas accompagnés par des politiques publiques positives, n'ont d'autres choix que l'immigration clandestine et son lot de malheurs. Les images dramatiques en Méditerranée ont été brandies comme autant d'épouvantails contre les migrants pendant la campagne des élections européennes. Les propositions d'élever des murs et fermer les frontières ont fait la honte de notre Europe. Mais les Européens - qui restent inquiets devant une trop grande ouverture alors que celle-ci sera le salut de l'Europe - n'ont pas suivi massivement ces oiseaux de mauvais augure. Ceci dit, on est encore loin d'une politique migratoire « gagnant-gagnant » basée sur la coopération et un dialogue interculturel fructueux. Les Entretiens Eurafricains ont l'ambition d'y contribuer. Ils continueront à animer le débat public avec le séminaire de la Plateforme UE/Afrique(s) et le festival *Une semaine Eurafricaine au cinéma*, dont la 5^{ème} édition offrira des regards croisés sur les migrations, avec vingt-trois films à l'affiche. Notre action volontaire pour une humanité réconciliée et un monde plus fraternel, nous rend optimistes.

au sommaire

En pages 3 et 4

Des relations séculaires entre l'Europe et l'Afrique

- Les migrations africaines en Europe dans l'histoire
- Un enjeu de coopération

En pages 5 et 7

Mobilités africaines

- Les migrations subsahariennes sont intra-africaines
- Afrique de l'Ouest : une circulation migratoire pluriséculaire mais entravée

En pages 9 et 10

L'Europe : forteresse ou terre d'accueil ?

- La crise de l'accueil se poursuit
- Le « pas suspendu de la cigogne »

En pages 11, 13 et 14

- Faciliter les mobilités avec la portabilité des droits
- Le dévoiement de l'aide publique au développement
- Allemagne : la politique africaine est mal partie

En pages 15 et 16

Quelles mobilités « gagnant-gagnant » entre l'Afrique et l'Europe ?

- Diasporas : les pays européens doivent changer de vision
- TOKTEN-Mali : une mobilité positive

En page 17

- Quand les diasporas s'engagent dans la vie locale

En pages 18 et 20

- La moyenne vallée du fleuve Sénégal : un laboratoire
- Pour une politique euro-africaine de mobilité contractuelle

10 séances - 23 films à l'affiche - voir en page 20



EURAFRICLAP
du 10 au 16 juin 2019

Les Entretiens Européens & Eurafricains

Regards croisés sur les migrations

STUDIO DES URSLINES

eurafriclap@eurafriclap.org
www.eurafriclap.com

Sous le parrainage du Festival « Vues d'Afrique » de Montréal



**Une semaine
Eurafricaine
au cinéma**

5^{ème} édition

ENGAGÉE EN AFRIQUE, LÀ OÙ L'AVENIR S'ÉCRIT

Société Générale est nommée meilleure banque en Afrique pour ses solutions innovantes qui facilitent l'accès de tous aux services bancaires sur le continent africain.

**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Société Générale, S.A. au capital de 1 009 897 173,75 € - 552 120 222
RCS PARIS - Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS.
Crédit photo : Getty Images - Janvier 2019.



Les Entretiens Européens
& Eurafricains

Rapprocher - Débattre - Fraterniser

Pour un avenir partagé entre l'Europe et l'Afrique



Les Entretiens Européens
& Eurafricains

4 rue Froidevaux, 75014 Paris
Tél. : + 33 (0)6 72 84 13 59
www.entretiens-europeens.org

Directrice : claude.fischer-herzog@entretiens-europeens.org

Chargé de mission : yvanfischer93@yahoo.fr

Rédactrice en chef de *La Lettre* : catherine.veglio@entretiens-eurafricains.org

Conseiller culturel : jacques.bosc@gmail.com

Les migrations africaines en Europe dans l'histoire



Catherine Coquery-Vidrovitch
Professeur émérite,
Université Paris-Diderot

Des premiers esclaves de l'Antiquité aux clandestins d'aujourd'hui, l'historienne revient sur les périodes-clés des mouvements migratoires entre l'Afrique et l'Europe.

Connus en Europe depuis la Haute Antiquité, les Africains subsahariens n'y étaient qu'en très petit nombre. Les premiers furent surtout des esclaves fournis par la « course » en Méditerranée en provenance des pistes transsahariennes ; c'était alors un « produit » de luxe, rare et cher. Certains étaient érudits : Léon l'Africain, savant voyageur, de son vrai nom Hassan al-Wazzan, fut capturé de retour du pèlerinage musulman à La Mecque et donné au pape Léon en 1518. Sa *Description de l'Afrique* devint un ouvrage de référence qui fit rêver en Europe de la ville de Tombouctou. Car les Africains noirs étaient devenus la source principale des esclaves en Europe depuis la prise de Constantinople par les Ottomans (1453), qui bloquaient la route de l'est pourvoyeuse jusqu'alors d'esclaves blancs.

Tout au long du XV^e siècle, les Portugais explorèrent les côtes occidentales d'Afrique (1410-1498). Les Amériques n'étant atteintes qu'en 1492, 150 000 esclaves furent importés à Lisbonne au XV^e siècle, et autant au siècle suivant. On estime à un million le nombre total d'esclaves importés en Europe pendant la traite atlantique (XVI-XIX^e siècle). Bien que l'esclavage fût interdit en France, il y en avait plusieurs milliers sur le sol métropolitain au XVIII^e siècle¹.

Les soldats de 14-18

La première arrivée massive d'Africains « libres » en Europe remonte à la Première Guerre mondiale. La France recruta, surtout en 1917, près de 200 000 Nord-africains et autant d'Africains subsahariens. La plupart étaient d'anciens esclaves locaux qui « achetaient » leur liberté moyennant leur enrôlement². L'occupation de la Sarre par les troupes coloniales dans les années 1920 provoqua un racisme accentué outre-Rhin, « la honte noire »³. Un certain nombre restèrent en France après guerre, surtout dans l'arrière pays de ports comme Marseille ou Bordeaux où ils organisèrent les premières résistances anti-coloniales soutenues par le parti communiste dans les années 1920, révélées par les fonds d'archives⁴.

La grande vague migratoire intervint seulement après la Seconde Guerre mondiale. Entre 1946 et 1970, on estime à un million le nombre de Maghrébins arrivés en Europe, surtout en France, aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne de l'ouest, pour les reconstructions d'après guerre⁵. En France, riche de ses colonies africaines, l'élan fut donné par la création, en 1945, de l'« Union française ». La « citoyenneté impériale » rendit libre la circulation des travailleurs vers la métropole : l'immigré africain n'avait plus besoin d'un passeport, à la différence d'un travailleur portugais qui devait obtenir un permis. Mais la guerre d'Algérie (1956-1962) et les négociations avec les pays du Maghreb allèrent tarir cette source d'immigration. Maliens et Sénégalais surtout remplacèrent les Maghrébins, sauf l'apport des 42 500 harkis installés dans des campements d'accueil.

Après les indépendances

En dépit des indépendances et malgré les obstacles peu à peu démultipliés, les Africains subsahariens prirent le relai à partir des années 1970, bien qu'en nombre nettement

inférieur. Ils constituent la dernière grande vague migratoire, entravée par les chocs pétroliers de 1973 et de 1979. L'immigration reprit entre 1994 et 2004.

Nous en sommes aujourd'hui à la troisième génération des enfants d'immigrés africains nés en France et de nationalité française. Malgré la pression démographique des candidats à l'immigration, ces derniers ne constituent qu'une mince couche de population⁶ face à ceux que l'opinion continue de considérer, à tort, comme des « migrants », car issus d'une immigration datée. Les lois restrictives dites « lois Pasqua » (1986-89), sans compter les lois de quasi blocage actuelles, ont modifié les données en provoquant l'afflux d'un nouveau type d'immigrés : les clandestins « sans papiers ».

¹ Sue Peabody, « There Are No Slaves in France »: The Political Culture of Race and Slavery in the Ancien Régime, Oxford University Press, 1996.

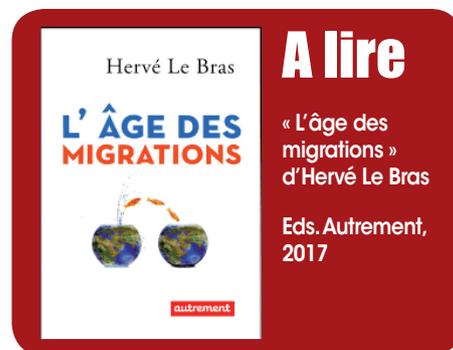
² Sur la 2^{ème} Guerre mondiale, voir le très beau documentaire « Mémoire en marche - Sur les traces des tirailleurs sénégalais de 1939-45 » de Julien Masson (2016), projeté lors des éditions 2017 et 2018 du Festival d'Eurafriclap.

³ C. Coquery-Vidrovitch, Des victimes oubliées du nazisme : les Noirs et l'Allemagne dans la première moitié du XX^e siècle, Paris, Ed. du Cherche-Midi, 2007.

⁴ Philippe Dewitte, Les Mouvements nègres en France, 1919-1939, Paris, L'Harmattan, 1985.

⁵ Gilda & Simon & Daniel Noin, « La migration maghrébine vers l'Europe », Les Cahiers d'Outre-Mer, 1972, pp. 241-276.

⁶ Lire l'article en p. 5



Un séminaire de la Plateforme UE/Afrique(s) pour comprendre



Quatre conférences à Paris

Le 31 janvier 2019 - **Mettre les migrations au cœur de la coopération entre l'Europe et l'Afrique.** Elle s'est prolongée par la projection du film *Fortuna*, du réalisateur suisse Germinal Groaux, racontant l'histoire d'une jeune immigrée clandestine éthiopienne recueillie dans un monastère des Alpes suisses.

Le 3 avril 2019 - **Le rôle des diasporas dans le développement endogène de l'Afrique de l'Ouest, dans l'accueil et l'insertion des migrants en Europe; les enjeux des visas pour favoriser une mobilité circulaire positive.**

Le 22 mai 2019 - **Centres et périphéries : les migrations, un facteur d'aggravation des écarts et des inégalités, ou de rapprochement et de développement ?**

Au 2^{ème} semestre 2019 - **Les dynamiques migratoires en Egypte et leur gestion dans la situation politique et**

sociale actuelle du pays. Comment le pouvoir politique répond-t-il aux enjeux soulevés par des mobilités devenues conjoncturellement et structurellement plus importantes ?

Une conférence à Bamako

Début 2020 - à l'occasion du festival de cinéma « Une semaine Eurafrique à Bamako » : **Les migrations intra-africaines, une culture de la mobilité.**

Retrouvez les comptes rendus et synthèses des conférences sur www.entretiens-europeens.org

Un enjeu de coopération



Papa Demba Fall
Professeur, chef du département des Sciences humaines de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar

Une coopération euro-africaine sur les migrations fondée sur la solidarité s'impose mais les réponses pertinentes seront d'abord africaines.

La question des migrations est désormais un thème central du débat international. Ce n'est pas un hasard si la communauté internationale s'est mobilisée autour du Pacte mondial sur les migrations (cf. p. 14).

Aujourd'hui, quand on parle de mobilité et de migration en Afrique, les relations avec l'Europe sont au centre. Or ces questions deviennent de plus en plus un enjeu de coopération multilatérale et non plus seulement bilatérale.

L'Europe est un partenaire pour l'Afrique et reste omniprésente dans ce débat même si seulement 12% des migrations africaines se dirigent vers ce continent. Mais on exagère le poids de l'Europe car on pense que dans les prochaines années les migrants auront de plus en plus tendance à s'y rendre.

Dans le Processus de Rabat (lire ci-dessous) ou dans d'autres cadres, l'Europe apporte pour l'essentiel des réponses sécuritaires. Elle propose l'endiguement : l'Afrique doit garder les migrants sur son sol et en échange, l'Europe verse un peu de moyens matériels et financiers pour aider les Africains à se développer.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement.

Or, il est aujourd'hui établi que le développement ne freinera pas les migrations. On parle désormais de bonne gestion des flux migratoires et de coopération internationale. Les réponses sécuritaires ne sont plus de mise.

Le « double espace »

La communauté internationale semble l'avoir compris depuis 2009 avec la publication du rapport du PNUD¹ sur le développement humain intitulé « *Lever les barrières* » qui montre que les migrations offrent de réelles opportunités. Des projets et des processus de développement peuvent s'élaborer, impliquant les migrants, les pays de départ et ceux de destination.

La migration est en effet « *un espace du donner et du recevoir* ». Le migrant contribue au développement du pays où il s'est installé et à celui de son territoire d'origine. Son action se déroule sur « *le double espace* » et ses initiatives sont vecteurs de coopération et de co-développement. C'est pourquoi, il faut concevoir une coopération euro-africaine fondée sur la solidarité, dans l'esprit envisagé par le Pacte mondial sur les migrations. Sans cela, la question migratoire restera insoluble.

Les Africains doivent cependant comprendre que les réponses pertinentes dans ce domaine sont d'abord africaines. Pour une raison très simple : 80% des migrations africaines se font en Afrique et 20% d'entre elles sont des migrations de proximité. Le migrant africain va d'abord en Afrique avant d'aller en Europe.

Les pays africains ont donc tout intérêt à réfléchir à des solutions africaines basées sur la solidarité pour organiser la gestion des migrations et assurer leur bonne gouvernance.

(Sources : Interventions de Papa Demba Fall à l'Institut royal des études stratégiques (Maroc), sur la chaîne Africa 24, en janvier 2018, et lors de l'atelier de la Plateforme des ONG européennes au Sénégal, en novembre 2018).

L'Observatoire africain des migrations et du développement est né

En marge de l'adoption du « Pacte de Marrakech », en décembre 2018 (cf. p. 14), le Maroc et l'Union africaine (UA) ont signé l'accord de siège de l'Observatoire africain des migrations et du développement. Il sera basé à Rabat, au Maroc. La mise en place d'un tel observatoire à l'échelle continentale est tout à fait nouvelle même si ce type d'outil existe déjà dans des pays comme le Maroc, la Tunisie et en Afrique de l'Ouest. Sa création a été proposée dans le cadre de l'Agenda africain pour la migration lancé lors du 30^e sommet de l'UA² de janvier 2018.

L'observatoire a pour mission de collecter les données, de les analyser et de les partager via un système interconnecté associant différentes sous-régions et pays africains. L'objectif est d'éclairer les décideurs politiques et d'améliorer les capacités des pays de l'UA afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires.

L'Agenda africain sur la migration souligne en effet qu'une meilleure gouvernance de la migration requiert : une amélioration significative des données quantitatives et qualitatives sur la migration ; des politiques nationales cohérentes ; une coordination sous-régionale efficace ; une perspective continentale pertinente et un partenariat international mutuellement bénéfique.

² L'Agenda africain pour la migration propose aussi la création d'un poste d'envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la migration.



Conférence d'ouverture du séminaire « Mettre les migrations au cœur de la coopération entre l'Europe et l'Afrique » avec de gauche à droite sur la photo : **Jean-Marie Cour**, économiste et démographe ; **Pierre Kamdem**, professeur à l'Université de Poitiers, membre du laboratoire MIGRINTER ; **Claude Fischer-Herzog**, directrice d'ASCPE et animatrice des débats ; **Oumar Ba**, chercheur associé à Sciences Po Bordeaux « Les Afriques du monde », et professeur au CEDS (Centre d'études diplomatiques et stratégiques) à Paris ; **Hervé Le Bras**, directeur d'études à l'EHESS, auteur de « l'âge des migrations » et **Michel Foucher**, géographe, ancien ambassadeur, titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMHS).

Le Processus de Rabat

Le Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat) est un dialogue régional sur la migration. Depuis 2006, le dialogue offre un cadre de consultation réunissant les pays d'origine, de transit et de destination des routes migratoires reliant l'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord à l'Europe. Plus de **60 parties prenantes**, y compris la Commission européenne (CE) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sont impliquées. Il en résulte un dialogue ouvert entre les administrations nationales sur les questions techniques et politiques liées à la migration et au développement.

(Source : Processus de rabat).

Pour en savoir plus : www.rabat-process.org

Les migrations subsahariennes sont intra-africaines

Pour François Héran, professeur au Collège de France et titulaire de la chaire Migrations et Sociétés, le scénario pour 2050 d'une Europe peuplée à 25 % d'immigrés subsahariens ne tient pas la route. Cet article reprend des extraits de ses travaux¹.

La population de l'Afrique subsaharienne, au vu de son taux de fécondité élevé, passerait de 970 millions d'habitants aujourd'hui à 2,2 milliards en 2050 selon les projections de l'ONU, soit de 13 à 22% de la population mondiale. Peut-on proclamer pour autant que « la jeune Afrique va se ruer sur le Vieux Continent » comme l'écrit Stephen Smith². Pour François Héran, la réponse est clairement non.

Pour établir les faits, il se réfère à la « matrice bilatérale des migrations » réalisée par la Banque mondiale, l'OCDE et le FMI. Sur les 420 millions d'habitants d'Europe de l'Ouest (sans l'ancien bloc communiste), 5,3 sont nés en Afrique du Nord (du Maroc à l'Égypte) et 4,4 dans le reste du continent africain, soit respectivement 1,3 % et 1,0 % de la population. En France, les proportions s'élèvent à 4,3 % et 1,5 %.

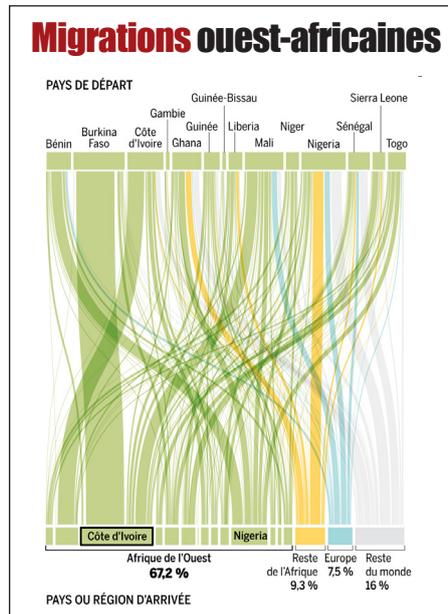
Facteurs de migration

L'Afrique (moins de 2% d'émigrés) émigre moins que l'Amérique centrale, l'Asie centrale ou les Balkans et la plupart des migrants subsahariens restent dans leur région. Quelque 29,3 millions natifs d'Afrique subsaharienne (2,8% de la population) vivent à l'étranger, mais 70% d'entre eux ont migré dans un autre pays subsaharien. Plus un pays est pauvre, moins ses habitants ont de chances de migrer au loin. S'ils émigrent, c'est d'abord dans les pays limitrophes, généralement aussi pauvres qu'eux.

Les facteurs des migrations subsahariennes, outre les troubles politiques, sont les mêmes que dans le reste du monde³ : écart des revenus, proximité linguistique, coût du transport, niveau d'éducation, ancienne relation coloniale, importance de la diaspora, etc. Et pour émigrer, il faut en avoir les moyens. Or le capital humain reste trop faible en Afrique subsaharienne pour que l'émigration hors de la région puisse prendre son plein essor. Ainsi, 1% seulement de la population du Nigéria (190 millions d'habitants) vit à l'étranger.

Un poids minoritaire

Selon le FMI, les immigrés subsahariens installés dans les pays de l'OCDE pourraient repré-



Source : Africapolis ; OIM ; Banque mondiale ; ONU ; IHME ; Le Monde, 28.02/2019

senter en 2050 non plus 0,4 % mais 2,4 % de la population. C'est une hausse importante mais en aucun cas une « invasion », insiste F. Héran, même en ajoutant la seconde génération. Un rapport du Joint Research Centre de la Commission européenne apporte des résultats analogues pour l'Europe⁴.

Si l'on intègre les projections démographiques de l'ONU pour 2050 à la matrice des migrations, le poids des migrants subsahariens dans les pays du Nord reste minoritaire. En France, les immigrés subsahariens avoisineraient 3 % de la population, contre 1,5 % aujourd'hui. Et la donne ne change guère si l'on se concentre sur les jeunes : compte tenu des pyramides des âges projetées en 2050 aux pays d'origine comme de destination, les Subsahariens représenteraient moins de 5 % des moins de trente ans vivant en Europe de l'Ouest et non pas... plus de la moitié !



Cimier de masque guinéen, bois polychrome. Patrick Gries / Musée du Quai-Branly-Jacques-Chirac

Migrants : d'où viennent-ils ? où vont-ils ?

La plupart des humains vivent dans leur pays de naissance : les immigrés¹ (258 millions en 2017)² ne représentent qu'une minorité de la population mondiale, 3,4% contre 2,9% en 1990 et 2,3% en 1965. Une faible augmentation donc au cours des cinquante dernières années...

Ce qui a changé en revanche en un siècle est le « renversement des flux migratoires » (Alfred Sauvy) entre le Nord et le Sud³ : 89 millions de personnes vivant dans les pays du Nord sont nées dans les pays du Sud (2017) selon les Nations Unies. Cela étant, c'est moins que les migrants Sud-Sud : 97 millions d'entre eux sont allés d'un pays du Sud vers un autre pays du Sud. Au 3^e rang de ces flux migratoires, les migrants Nord-Nord (57 millions).

Le groupe des personnes nées dans un pays du Nord et migrant vers un pays du Sud, qui dominait il y a un siècle, à l'époque des colonies, est désormais le moins important numériquement (14 millions).

Pays d'émigration et d'immigration

Parmi les 15 premiers pays pourvoyeurs de migrants en 2015, ne figure aucun pays africain : l'Inde occupe la 1^{ère} place (15,9 millions d'émigrés soit 1,2% de sa population), suivie par le Mexique (12,5 millions d'émigrés, 10% de sa population), la Russie (10,4 millions d'émigrés, 7,2% de sa population) et la Chine (9,7 millions d'émigrés, 0,7% de sa population).

Terre d'immigration ancienne, les Etats-Unis est le premier pays d'accueil des migrants en valeur absolue (48 millions d'immigrés en 2015 dont 53% d'Amérique latine ; 15% de la population totale) avec un solde migratoire⁴ estimé à un peu plus d'un million de personnes. En général, dans les pays européens, la proportion d'immigrés est comprise entre 9 et 17% de la population totale : Portugal (8,3%), Italie (9,8%), Belgique (11,1%), Allemagne (12,5%), France (12,3%), Pays-Bas (11,8%), Espagne (12,7%), Royaume-Uni (12,9%), Suède (16%), Autriche (17,2%).

Si l'on exclut les cas spécifiques des pays pétroliers du Golfe ou des micro-Etats du type Monaco, Macao ou Singapour où les immigrés sont majoritaires dans la population, ce sont des pays dits « neufs » qui accueillent le plus d'immigrés en proportion de leur population, tels l'Australie (28%) et le Canada (21%).

¹ L'immigré(e) est une personne née dans un autre pays que celui où elle réside. Le migrant international désigne, selon les Nations Unies, toute personne changeant de pays de résidence habituelle pour une durée de séjour d'au moins un an, quel qu'en soit le motif.

² Nations Unies, Trends in international migrant stock - Report 2017.

³ Bulletin Population & Sociétés, n° 563, février 2019, « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », Gilles Pison.

⁴ Différence entre le nombre de personnes entrées dans le pays au cours d'une période donnée et le nombre de celles qui en sont sorties.

¹ Cf. son article « L'Europe et le spectre des migrations subsahariennes » dans Population & Sociétés, n° 558, septembre 2018 (INED) et sa leçon inaugurale du 5 avril 2018 au Collège de France.

² Smith S., 2018, La Ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent, Paris, Grasset.

³ González-García J., Hitaj E., Mlachila M., Viseth A., Yenice M., 2016, "SubSaharian African migration, Patterns and Spillovers", FMI, Spillover Note 9.

⁴ Natale F., Migali S., Münz R., 2018, Many more to come? Migration from and within Africa, Joint Research Centre, Bruxelles, Commission européenne.

Orange contribue à la rencontre des Cultures



Professor Najat Aoun Saliba
Chemistry
Africa and the Arab States



Professor Maki Kawai
Chemistry
Asia-Pacific



Professor Claire Voisin
Mathematics
Europe

**THE WORLD
NEEDS SCIENCE,
SCIENCE
NEEDS WOMEN.**

Since 1998,
the L'Oréal-UNESCO
For Women in Science
programme celebrates
5 prominent women
scientists across
the world with an
international award.



Professor Karen Hallberg
Physics
Latin America



Professor Ingrid Daubechies
Mathematics
North America



Afrique de l'Ouest : une circulation migratoire pluriséculaire mais entravée

L'Afrique de l'Ouest a une longue histoire de libre circulation des personnes mais en dépit des avancées de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), les obstacles à la mobilité restent nombreux.

L'Afrique de l'Ouest est un territoire d'intense circulation migratoire et de « savoir circuler » pluriséculaire, comme l'explique dans ses travaux **Papa Demba Fall**, chercheur à l'IFAN (Institut fondamental d'Afrique noire). « Les flux migratoires contemporains épousent les contours d'une dynamique spatiale marquée par l'attrait des zones côtières, note le chercheur, ils sont inspirés à la fois par les axes historiques de circulation des produits et le schéma colonial d'aménagement régional qui a peu évolué. »

Ces flux migratoires sont majoritairement continentaux : 84% des populations migrantes ouest-africaines¹ restent au sein de l'espace CEDEAO. Cette migration intra-régionale tient à plusieurs facteurs, dont le droit de circuler sans visa entre les pays membres de la CEDEAO, la taille relativement modeste de plusieurs pays de la région et les solides réseaux établis entre les nombreux groupes ethniques répartis sur l'ensemble de la sous-région, note l'OIM dans son rapport « Etat de la migration dans le monde 2018 ».

Facteurs de mobilité

La mobilité de la main d'œuvre est intense. Des travailleurs migrants saisonniers, temporaires et permanents quittent en grand nombre des pays tels que le Niger et le Mali pour gagner des pays côtiers, comme le Ghana et la Côte d'Ivoire. Et la croissance économique prévue pour 2019 par la BAD (Banque africaine de développement) pourrait encourager les départs, souligne **Chervine Oftadeh**, expert associé à l'ONUDC², car en Afrique de l'Ouest, hausse du PIB et augmentation

des mouvements migratoires sont corrélés.

Dans cette zone, outre les questions économiques, les problèmes environnementaux et les conflits armés poussent aussi les personnes à migrer. De nombreux éleveurs nomades sahéliens sont ainsi obligés de se diriger vers les régions méridionales pour y trouver eaux et terres fertiles. « Les nombreuses disparités régionales et la grande vulnérabilité des écosystèmes qui caractérisent le Sahel constituent un élément moteur d'une dynamique migratoire dont la vocation fondamentale est l'accès aux ressources » insiste Papa Demba Fall.

Les conflits armés conduisent également des millions de personnes à l'exil, observe Chervine Oftadeh. Près de deux millions de personnes ont fui ainsi le nord-est du Nigéria touché par les combats entre l'armée nigérienne et le groupe terroriste Boko Haram.

Trafics de migrants

Ce contexte fait la fortune des passeurs et des organisations criminelles. Le trafic de migrants est « une activité particulièrement lucrative » signale C. Oftadeh. Le tarif du trajet d'Agadez (Niger) à Sebha (Libye) coûtait entre 550 et 850 dollars en 2017 selon l'ONUDC. « Les liens entre trafic et exploitation de migrants avec d'autres crimes transnationaux comme le terrorisme mais également le trafic de drogues et d'armes constituent de réelles menaces pour la région » s'alarme l'expert en plaidant pour « la mise en place de voies migratoires sûres et légales, essentielle pour la stabilité et la sécurité en Afrique de l'Ouest ».

Des migrations sûres et légales ne sont pas seulement un enjeu de sécurité mais aussi de développement. « Dès lors que le fait de quitter son terroir villageois doit permettre à ceux qui sont restés de mieux vivre, l'engagement des migrants dans la



Ils ont dit

Sur la route entre Niamey et Agadez, au Niger

« La police nous fait descendre, nous sommes confrontés à des interrogations surprenantes après avoir présenté nos pièces d'identité (...). Nous, une Togolaise et un Nigérien, devons prouver qu'en dépit de toute vraisemblance nous faisons du tourisme chez nous, en Afrique de l'Ouest. Et que non, la Togolaise n'est pas une candidate à l'immigration clandestine, que le Nigérien n'est pas un passeur ».

Extrait de l'article de Titi Agbahey, juriste, et de Mawli Dayak, directeur de l'agence Temei Evenements, publié le 26.03.2019 par le think tank Wathi.

construction des bassins d'émigration apparaît comme une indéniable valeur ajoutée qui profite aussi aux zones d'accueil » explique Papa Demba Fall, qui appelle à soutenir une mobilité qui « donne à voir une nouvelle forme de citoyenneté ».

Le chercheur de l'IFAN plaide pour une solidarité africaine basée sur les complémentarités des pays de la région. Il s'agit en particulier de : favoriser une circulation de la main d'œuvre qualifiée au regard des besoins nationaux ; valoriser l'apport des artisans étrangers à la culture des pays d'accueil ; promouvoir un Erasmus africain pour la circulation des étudiants.

Frontières « épaisses »

Las, ces perspectives se heurtent aux « limites du projet de libre circulation » (P. Demba Fall) dans l'espace CEDEAO. Certes, la création de la Communauté en 1975 a abouti en 1979³ à l'avènement d'une zone de libre circulation des personnes bien avant l'espace Schengen européen. Mais dans les faits, les frontières demeurent « épaisses » comme l'a noté **Pierre Kamdem**, professeur à l'Université de Poitiers, lors du séminaire de la Plateforme UE-Afrique⁴. Résultat, « il est plus compliqué de franchir la frontière entre le Togo et le Bénin que de vouloir partir du Bénin pour la France ! ».

Car les obstacles pour circuler vers un autre pays de la zone et y travailler demeurent nombreux. « Si la CEDEAO a définitivement aboli les visas pour ses ressortissants, obtenir des documents de travail peut relever du parcours du combattant et la corruption gangrène toujours certains postes frontières », constate Chervine Oftadeh, quant au droit de résidence et d'établissement, plusieurs pays doivent encore insérer dans leur droit national les dispositions du protocole... Laxisme des Etats dans l'application des textes, poches de corruption, ... beaucoup d'efforts restent à faire pour ouvrir des voies de mobilité favorables au développement d'une région qui comptera, selon les Nations Unies, 810 millions d'habitants en 2050.



Catherine Véglio
Rédactrice en chef
de La Lettre des
Entretiens Eurafricains

¹ Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2015).

² Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Article publié le 26/03.2019 par le think tank africain Wathi (www.wathi.org).

³ Protocole A/P1/5/79 conclu à Dakar le 29 mai 1979 et mis en application à partir de 1984, sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

⁴ « Les migrations au cœur de la coopération entre l'UE et l'Afrique », le 31.01.2019. Synthèses et comptes-rendus des séances du séminaire sur www.entretiens-europeens.

Taxi CEDEAO

Rackets aux frontières, extorsion de fonds aux migrants, ... se déplacer en Afrique de l'Ouest peut coûter très cher. Selon la CEDEAO, un véhicule de transport de passagers quittant Abidjan (Côte d'Ivoire) pour Cotonou (Bénin) débourse en moyenne un peu moins de 1 500 euros de « faux frais » sur le trajet (2015) ! La Communauté a lancé « l'initiative Taxi CEDEAO » en 2016 pour lutter contre les tracasseries exercées par les « PDG » ou Police-Douanes-Gendarmerie. Elle a aussi mis en place un mécanisme de suivi de la libre circulation visant à empêcher les contrôles abusifs aux frontières. La CEDEAO a même réalisé le film « Taxi CEDEAO » projeté en décembre 2016 aux chefs d'Etats de la zone pour dénoncer ces exactions. La corruption aux frontières, sur les routes et les corridors constitue un véritable



handicap pour la libre circulation des personnes et des marchandises dans la zone, avait expliqué Marcel de Souza, président de la Commission de la CEDEAO, lors de la 2^{ème} édition des Entretiens Eurafricains à Paris, en mars 2017. Quelques mois plus tard, en juin, la 3^{ème} édition du festival « Une semaine Eurafricaine au cinéma » projetait ce documentaire et le film « Frontières » de la réalisatrice burkinabè Apolline Traoré qui montre à quel point la libre circulation des personnes reste un horizon lointain pour les populations de la région.

Il faut gérer le peuplement de façon plus responsable qu'aujourd'hui

Les questions de peuplement doivent être placées au centre des débats économiques en Afrique subsaharienne.

Vous soutenez que l'Afrique subsaharienne est « en voie de (re)peuplement ». Pourquoi ?

Jean-Marie Cour : Le poids de l'Afrique subsaharienne dans la population mondiale a certes doublé depuis 1950, mais il ne fait que retrouver aujourd'hui son niveau d'avant l'ère coloniale, après avoir chuté de moitié en raison notamment de la traite négrière. Il n'y a jamais eu et il n'y aura pas dans le futur d'« explosion » démographique en Afrique subsaharienne, ni d'urbanisation galopante. La multiplication par quatre de la population totale et par huit de la population urbaine au cours du demi-siècle passé était prévisible, et la croissance future de la population africaine dépendra moins des politiques démographiques proprement dites que du développement et donc de la restructuration du peuplement.

Que recouvre cette gestion responsable du peuplement que vous appelez de vos vœux ?

J-M. C. : Gérer le peuplement, c'est prévoir la redistribution spatiale et socio-économique de la population au sein de ce continent balkanisé ; c'est faciliter la mobilité, la concentration spatiale, les migrations et l'urbanisation ; c'est équiper les territoires au rythme imposé par le peuplement ; c'est prévenir les conflits en tenant compte des impératifs du peuplement, et c'est plus généralement s'intéresser à la prospective à l'échelle de la génération. Pour l'ensemble de l'Afrique, il faut s'attendre à des flux migratoires nets de l'ordre de plusieurs millions de personnes par an en

provenance des pays d'émigration tels que le Niger ou le Burundi vers une douzaine de pays d'immigration comme la Côte d'Ivoire ou la RDC. Les flux réels actuels sont en fait très mal connus, mais ils sont sans doute très inférieurs à ces ordres de grandeur.

L'urbanisation est selon vous le principal moteur de cette redistribution de la population, mais la croissance urbaine sans industrialisation est-elle soutenable ?

J-M. C. : Le principal moteur de l'économie africaine est la croissance de son marché intérieur, résultat de la concentration en des lieux de densité cent fois supérieure à l'hinterland. La crainte souvent invoquée de la « sur-urbanisation » de l'Afrique renvoie à notre méconnaissance du secteur appelé à tort « informel » et du rôle de l'économie populaire, proprement africaine, dans le développement de ce continent en voie de peuplement. Loin de nuire au développement rural, le processus d'agglomération d'une fraction croissante de la population fournit aux agriculteurs ce dont ils ont le plus besoin, c'est-à-dire un marché accessible et croissant. L'inspiration « ruraliste » de tous les accords de partenariat entre les pays ACP et l'Europe s'est traduite notamment par l'absence de tout soutien aux milliers de petits centres urbains sur lesquels reposent pourtant le développement des échanges entre ces villes et leur hinterland rural et la structuration de l'ensemble du territoire, bien au-delà des anciens comptoirs coloniaux.

Pour désigner ces territoires, vous avancez la notion de RUCHES dans les études prospectives¹ que vous avez menées...

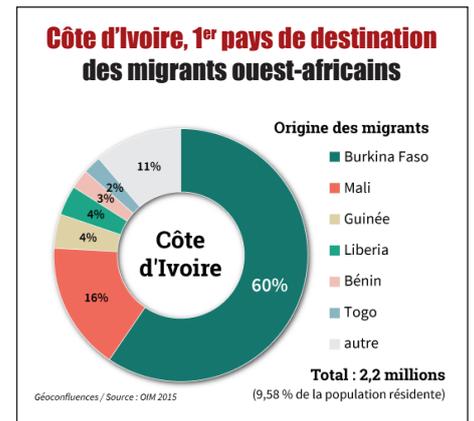
J-M.C. : Les RUCHES sont les Régions Urbano-



Jean-Marie Cour
Ingénieur général des
Ponts et Chaussées et
démô-économiste

Centrées à Haute Intensité d'Echanges et de Services, des entités formées par chaque petite ville et son hinterland rural. Nos études, en particulier sur le programme ECOLOC, ont montré leur rôle essentiel dans le développement régional et local et pour structurer l'activité économique. Ce programme a été hélas abandonné alors qu'il aurait été nécessaire de renforcer les capacités des gouvernements locaux à mobiliser des ressources pour l'économie locale. Sans compter que de tels foyers de développement local sont aussi des remparts efficaces contre l'insécurité.

¹ Etude ILTA pour l'Union européenne, étude WALTPS pour la Banque mondiale, programme ECOLOC pour le Club du Sahel. Lire aussi le supplément consacré aux propositions de Jean-Marie Cour et édité par La Lettre des Entretiens Eurafriens en janvier 2019 sur www.entretiens-europeens.org



Les routes migratoires en Afrique (source : Stiftung Wissenschaft und Politik, "Pro teers of migration? Authoritarian states in Africa and European Migration Management", Research Paper, juillet 2018)

La crise de l'accueil se poursuit en Europe

Face à la fermeture des frontières européennes et aux drames qui se produisent, il est urgent de penser à rendre effectif un droit à la mobilité.

La « crise des réfugiés » n'existe pas. Cette formule, largement utilisée par les personnalités politiques européennes et les médias, est problématique à plus d'un titre. Tout d'abord, l'idée de « crise » sous-entend le caractère imprévisible et dangereux d'un phénomène. Or, face à une augmentation tout sauf imprévisible, en 2015 et 2016, des demandes de protection de populations fuyant les guerres et la misère, les Etats membres de l'UE et ses institutions ont clairement affiché leurs priorités : protéger leurs frontières internes et externes, et contourner le flux de demandeurs d'asile.

De l'accord entre l'UE et la Turquie, en passant par le choix de nombreux pays membres de réintroduire les contrôles à leurs frontières internes, la volonté des Etats membres de faire valoir leur souveraineté en matière de flux migratoires vient interférer à la fois avec les engagements pris au niveau international, mais aussi avec les normes nationales censées garantir l'accès à un certain nombre de droits fondamentaux. **Si « crise » il y a, c'est bien celle de l'accueil et du droit d'asile (Lendaro et al. 2019), et non pas celle des migrants ou des réfugiés.**

Par ailleurs, l'idée même de frontière, en tant qu'espace où se pratiquent ces contrôles de la mobilité des « indésirables », évolue : des espaces publics tels les gares, les parcs, ou les péages autoroutiers font office de frontière grâce à la mise en œuvre de dispositifs de contrôle qui empiètent sur les libertés et les droits fondamentaux et qui s'accompagnent de pratiques informelles telles les contrôles au faciès. En surplomb, l'adoption de mesures d'exception justifiées par l'urgence de contrer la menace terroriste a été mise au service, depuis au moins trois ans en France, de la gestion de ladite « crise des réfugiés ».

Par exemple, la décision de réintroduire les contrôles à la frontière franco-italienne en 2015 et les successives prolongations de l'état d'urgence ont joué un rôle significatif en ce qu'elles ont servi de justification, à la fois aux forces de l'ordre et à l'autorité judiciaire, pour, non seulement filtrer et réduire les entrées d'étrangers sur le territoire national, mais aussi pour répertorier voire pour empêcher ou sanctionner les actes de solidarité envers ces mêmes personnes en migration (Lendaro 2018).

Une multiplication des contrôles

La menace terroriste a principalement été utilisée par les pouvoirs publics pour légitimer les contrôles policiers destinés à la reconduite en Italie des personnes indésirables. Et ce, même si ces migrant.e.s ont théoriquement le droit de formaliser une demande de protection sur le territoire français, comme les demandeurs d'asile et les mineurs non accompagnés (Anafé 2019). Mais ces contrôles touchent également les personnes qui, résidentes ou présentes temporairement sur ces zones frontalières, agissent en soutien des migrant.e.s. Près des campements informels, des lieux de distribution de nourriture, des résidences d'hébergeurs solidaires, ou des postes frontières, les forces de l'ordre procèdent régulièrement à des contrôles d'identité, via des barrages filtrants sur les routes ou de façon plus aléatoire et mobile. Aussi, le nombre de gardes à vue, d'appels à témoigner, de perquisitions, et d'interdictions de territoire qui ont touché des citoyen.e.s européen.ne.s solidaires, a augmenté de manière exponentielle depuis 2016.

Cette crise de l'accueil et du droit d'asile, toujours en cours, est donc également une crise démocratique et de l'Etat de droit, qui devrait nous alerter toutes et tous, citoyen.ne.s européen.ne.s ou non, sur l'ampleur du pouvoir discrétionnaire de l'Etat et sur ses effets néfastes. Aussi, cette crise appelle à une réflexion



Annalisa Lendaro
Chargée de recherche
au CNRS en sociologie
politique

plus ample mais tout autant nécessaire sur la libre circulation : les drames qui se produisent tous les jours en mer et sur terre, et dont plus personne pourra dire « je ne savais pas », ont fait éclater au grand jour l'urgence de penser et de rendre effectif un droit à la mobilité moins inégalitaire à l'échelle planétaire.

Des Européens inquiets

Le nombre de **primo-demandeurs d'asile au sein de l'UE s'établit à 580 800 en 2018**, un niveau similaire à celui de 2014 et en baisse de 11% par rapport à 2017. On est loin de la « crise migratoire » de 2015 où plus d'un million de demandes avaient été enregistrées. Cependant, l'immigration demeure un sujet sensible pour les Européens.

Selon l'enquête Eurobaromètre « *L'opinion publique dans l'Union européenne* »¹, l'immigration reste, pour la troisième fois consécutive, la principale préoccupation au niveau européen : elle est mentionnée par 40% des personnes interrogées (+2 points par rapport au printemps 2018). Elle atteint les scores les plus élevés en Estonie (65%), à Malte (61%), en Slovaquie et en Tchéquie (58% dans ces deux pays). Elle est la deuxième préoccupation la plus importante en Suède et au Portugal.

Ce sujet est deux fois plus mentionné que le terrorisme (20%), qui arrive en deuxième position des inquiétudes (-9 points depuis le printemps 2018), devant l'état des finances publiques des Etats membres (19%, +2 points). Près de sept personnes interrogées sur dix se déclarent favorables à « une politique européenne commune en matière de migration » (69%, +1 point).

Si l'on en croit un sondage plus récent, réalisé début 2019², cette ambition communautaire ne semble pas servir un désir d'ouverture mais plutôt correspondre à la réelle inquiétude soulignée par l'Eurobaromètre. Selon l'étude, les sondés sont 72% à estimer que l'Europe devrait « défendre plus efficacement » ses frontières pour empêcher les entrées illégales et 52% qu'elle ne devrait accueillir que les seuls réfugiés, en les répartissant mieux entre les pays. Et une forte minorité (38%) voudrait que l'Europe bloque toutes les formes de migration, légale ou pas !

¹ L'enquête (novembre 2018) est réalisée dans 34 pays ou territoires : les 28 pays de l'UE, cinq pays candidats (l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Turquie, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie) et la communauté chypriote turque dans la partie du pays qui n'est pas contrôlée par le gouvernement de la République de Chypre.

² Sondage YouGov réalisé pour le think tank EFCE (Conseil européen pour les relations internationales) auprès de 45 000 personnes dans 14 pays de l'UE du 23 janvier au 25 février 2019.

Mourir aux frontières

Le géographe souligne le lien entre le nombre de morts aux frontières de l'Europe - près de 40 000 migrants depuis le début des années 1990 - et le durcissement des politiques migratoires.

Quelle est la réalité de la mortalité des migrants aux frontières de l'Europe ?

Olivier Clochard : Depuis le début des années 1990, près de 40 000 migrants sont morts aux frontières de l'Europe. Ces chiffres sont des estimations, et les données récoltées ont longtemps reposé sur le travail de terrain de militants et d'associations. Ces estimations sont certainement très en deçà de la réalité. Il s'agit d'une véritable hécatombe et la Méditerranée est devenue le plus grand cimetière

Olivier Clochard
Co-directeur du
laboratoire Migrinter
(CNRS-Université de
Poitiers)



de migrants du monde. Depuis 2003, au sein du réseau Migreurop, nous cartographions ce phénomène pour dénoncer les conséquences des politiques migratoires des Etats européens et de l'UE. Le sujet est désormais investi par des institutions comme l'OIM (Organisation internationale pour les migrations), mais cette institution, financée par des Etats comme la France, le Royaume-Uni, l'Italie, etc., utilise ces chiffres non pas pour montrer les liens évidents entre ces drames et les

Suite de l'interview en page 10

politiques migratoires européennes, mais pour dissuader les personnes de partir.

Pourquoi n'existe-t-il pas de statistiques officielles ?

O.C. : Il n'y a pas de volonté politique d'établir un recensement de ces morts. L'existence d'un registre statistique de ces décès reviendrait pour les Etats à admettre les carences de leurs politiques migratoires, à décrypter leurs effets. Officialiser ce phénomène entraînerait logiquement la nécessité d'en rechercher les causes et donc d'évaluer ce que font les Etats européens aux frontières. Nous observons que la militarisation et le renforcement du contrôle des frontières conduisent les migrants à emprunter des routes migratoires plus longues et de plus en plus dangereuses. Cette politique sécuritaire n'arrête en rien les tragédies, bien au contraire. **En conséquence, le durcissement des politiques migratoires se traduit par une augmentation du nombre de morts aux frontières.** Chaque semaine des drames dont les médias ne parlent pas ou très peu se produisent et ne suscitent aucun débat public sauf exception lors de faits très médiatisés.

Vous pointez la responsabilité des États européens ?

O.C. : Oui et au sein de Migreurop, avec d'autres organisations, nous avons d'ailleurs porté plainte à l'encontre de certaines institutions de pays membres de l'UE. Si la justice tarde à se prononcer, il est fort possible que l'Histoire les condamne. Les Etats européens sont en contradiction avec le respect des droits de l'homme qu'ils prônent sur la scène internationale. Ce qui se passe en Méditerranée le montre : d'un côté, ces Etats demandent aux autorités libyennes de mieux surveiller leur côte mais de l'autre, ils ne mettent pas en place les moyens pour venir en aide aux *boat people*. Ils refusent d'accueillir dans des conditions dignes les personnes qui se présentent aux frontières de l'UE. La directive de 2001/55/CE qui octroie une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées n'a jamais été appliquée. Les travaux très documentés des chercheurs Charles Heller et de Lorenzo Pezzani sur les naufrages en Méditerranée mettent en avant la responsabilité des Etats qui ne portent pas assistance aux naufragés.

Pour mettre fin à ces drames, il faut changer de logique et définir des politiques basées sur l'accueil et la liberté de circulation. Et il convient de prendre en compte le facteur temps. Il est important d'investir dans le développement des pays d'origine des migrations, mais à court terme, il faut rappeler que cela ne freinera pas les départs, bien au contraire. C'est seulement à long terme que le développement peut devenir un facteur déterminant de réduction des migrations.

Propos recueillis par Catherine Véglio

Le « pas suspendu de la cigogne »



Catherine Wintol de Wenden
Directeur de recherche
émérite au CNRS
(CERIS-Science Po)

Cette métaphore¹ signale qu'on peut lever le pied hors de chez soi mais difficilement le poser ailleurs. Dans les faits, le droit universel à la mobilité reste à conquérir.

L'inégalité face au droit de migrer a été plus fortement perçue dès lors qu'un droit de sortie généralisé s'est profilé dès 1990, avec la chute du rideau de fer et la possibilité de sortir de l'ex-URSS, de la Chine et de beaucoup de pays du sud. La généralisation de l'accès aux passeports a créé de par le monde **un droit de sortie universel, tandis que le droit d'entrée devenait de plus en plus limité, soumis au pouvoir discrétionnaire des Etats d'accueil.** Dans le passé, c'était l'inverse : il était plus facile d'entrer quelque part que de sortir de chez soi, car les régimes autoritaires maintenaient derrière leurs frontières leur population, vue comme une ressource, à l'exception de ceux qu'ils considéraient comme indésirables. En revanche, il était relativement facile d'entrer dans des pays qui cherchaient de la main d'oeuvre ou une immigration d'installation. Les Etats de départ étaient forts, les Etats d'accueil faibles. Aujourd'hui, les premiers sont faibles et les seconds forts.

Les textes internationaux

Pourtant, le droit universel à la mobilité est énoncé dans une série de textes internationaux, qui laissent cependant aux pays

d'accueil le loisir d'exercer leur souveraineté, en accord avec le droit international où l'Etat est le principal acteur. La déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 proclame le « droit de quitter un pays, y compris le sien » (article 13). La Convention de Genève de 1951 garantit le droit d'asile, d'abord réservé aux Européens en la période de la guerre froide, puis élargi en 1967 au reste du monde. L'Organisation internationale du travail comprend deux textes réservés aux droits des travailleurs migrants. La Convention sur les droits de l'Enfant de 1989 énonce les droits des mineurs, qui échappent au droit commun et incluent un droit à la protection, quelle que soit la nationalité ou le statut de ceux-ci. Enfin, la Convention de 1990 sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles reprend les droits existants dans le monde pour ceux-ci, mais elle n'a été signée que par des pays du sud, car ceux du nord, pays d'immigration essentiellement, ne veulent pas se sentir liés par des droits à accorder aux sans-papiers. Elle n'a recueilli pour l'instant que 54 signatures. Comme l'a écrit Jean-Yves Carlier, professeur à l'Université de Louvain-la-Neuve, le droit à la mobilité ressemble au « pas suspendu de la cigogne », car on peut lever le pied hors de chez soi, mais difficilement le poser ailleurs.

La résistance des Etats

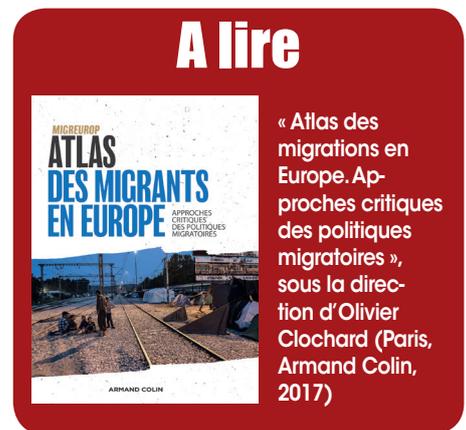
Cette difficulté est accrue par l'inégalité du droit à la mobilité, car il dépend essentiellement de la nationalité, donc du passeport : si l'on est Japonais, Européen ou Américain du Nord, on peut circuler librement pour trois mois dans 175 à 189 pays. Puis suit une longue file de pays correspondant au risque migratoire qu'ils représentent : pour ceux qui sont originaires de pays pauvres et mal gouvernés il n'y a guère de droit de sortie, sauf pour les très

qualifiés et les riches qui peuvent obtenir un visa en investissant dans un pays d'accueil. La seule ressource est alors le recours aux passeurs.

Pourtant des textes philosophiques, anciens et récents, sont venus consolider aussi le droit à la mobilité. Kant, dans son *Projet de paix perpétuelle*, définit le citoyen du monde et distingue le droit de visite du droit à l'installation, ainsi que Locke et Grotius, défenseurs de la libre circulation au profit des compagnies commerciales. Le thème du citoyen du monde a été repris par Zigmunt Bauman. Dans ses travaux sur la modernité liquide, il rappelle que tout circule librement, sauf les hommes et les femmes et que cette liberté de circulation se heurte à la souveraineté des Etats qu'il qualifie d'archaïsme, comme le font Etienne Balibar et d'autres.

Les conséquences des restrictions du droit à la mobilité sont nombreuses, tant du point de vue des droits fondamentaux que des activités économiques. Car la mobilité est source de transferts de fonds vers les pays de départ, d'activités économiques transnationales, de **dialogues interculturels.**

Les récentes tentatives de multilatéralisme tendant à définir une gouvernance globale des migrations, telles que définies par le pacte de Marrakech de 2018, vont dans ce sens. Le pacte prône une « migration sûre, ordonnée et régulière », tendant à rendre légales les voies de la migration pour éviter les morts, les trafics et les violations des droits de l'Homme. Mais cette volonté se heurte au désir des Etats de maintenir leur souveraineté sur le contrôle de leurs frontières et 152 pays seulement ont approuvé le pacte².



A lire

« Atlas des migrations en Europe. Approches critiques des politiques migratoires », sous la direction d'Olivier Clochard (Paris, Armand Colin, 2017)

¹ De Jean-Yves Carlier, professeur à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique).

² Voir l'encadré en page 14.

Faciliter les mobilités avec la portabilité des droits

Auteur d'un récent rapport « Pour une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité »¹, Jérôme Vignon pointe les défaillances de la politique actuelle et appelle à recentrer la relation UE-Afrique sur le travail, la formation et la mobilité.

Comment la politique européenne de l'immigration et de l'asile, dont les bases restent « inachevées » selon votre rapport, a-t-elle évolué ces dernières années ?

Jérôme Vignon : Depuis la fin des années 2000, la politique européenne de l'immigration et de l'asile est devenue très restrictive concernant l'immigration légale de travail et de plus en plus resserée au niveau de l'accueil des demandeurs d'asile.

Cette politique a contribué à accroître les flux d'entrées illégales, avant même la crise des réfugiés de 2014-2016, et les demandes d'asile de personnes qui, en réalité, viennent chercher un avenir meilleur en Europe. Cette évolution reflète un affaiblissement de la capacité stratégique de l'UE à piloter les échanges migratoires.

Et la politique commune de l'asile est mise en échec avec un règlement de Dublin qui a volé en éclat...

J.V. : Le règlement de Dublin est par essence complémentaire du protocole de Schengen qui formalise les conditions de contrôle aux frontières extérieures de l'UE pour permettre la libre circulation intérieure. Plusieurs fois révisé, il est porteur d'une réelle asymétrie entre les pays, en faisant peser sur ceux de première entrée la responsabilité principale de l'instruction des demandes d'asile.

Ce dispositif n'a pas pu faire face à la crise des réfugiés qui a culminé de septembre 2015 à mars 2016. Mis en place sous forme dérogatoire, le système de répartition obligatoire des demandeurs d'asile, accompagné de quotas, a été rejeté par les pays de Visegrad et n'a que très partiellement et temporairement fonctionné. Résultat, la Commission européenne y a renoncé et nous sommes dans une sorte d'état de non droit avec un règlement de Dublin toujours non réformé et appliqué cahin-caha aussi longtemps que sa révision reste bloquée au Conseil des ministres de l'UE, témoignant des divisions entre les Etats.

Comment sortir de cette impasse qui se traduit par des drames aux frontières de l'Europe ?

J.V. : La situation actuelle est en effet totalement contreproductive. Elle ne bloque pas les entrées illégales et des migrants continuent de mourir en Méditerranée ou d'être maltraités dans des centres d'attente misérables en Libye. Les désaccords entre les Etats sur Dublin aboutissent à une gestion déplorable des opérations de recherche et de sécurité maritime. Les organisations humanitaires critiquent à juste titre cette

situation indigne des valeurs de l'Europe.

Pour dépasser les blocages actuels, une approche solidaire de la réforme du règlement de Dublin, basée sur le volontariat, s'impose. Il faut constituer un pool européen de solidarité pour l'asile composé de pays situés aux frontières extérieures de l'UE et d'autres pays volontaires de l'espace Schengen, acceptant d'assumer a priori une répartition équitable de la prise en charge des demandeurs d'asile et de l'instruction de leur dossier.

En contrepartie d'une telle initiative, il serait possible d'exiger le renforcement effectif de la qualité de la protection des frontières extérieures - ce qui ne signifie pas d'abord bloquer ou repousser - afin

de prévenir les immigrations illégales, de mieux organiser le renseignement, de lutter contre les filières de passeurs et de procéder aux retours. C'est pourquoi je propose de créer une agence de type fédéral pour la protection des frontières extérieures de l'UE dont la gouvernance s'inspirerait de celle de la Banque centrale européenne (BCE). A la différence de l'Agence Frontex dont les liens avec les polices nationales des frontières sont limités, la nouvelle agence comporterait un directoire assurant une forte coordination avec les corps nationaux de garde-frontières et garde-côtes.

Dans ces conditions, nous pourrions envisager une immigration légale de travail à l'échelle de l'Union, ouverte mais régulée, inspirée de la pratique de grands pays d'immigration comme le Canada.

Dans votre schéma, comment une coopération UE-Afrique « gagnant-gagnant » sur les migrations pourrait-elle se bâtir ?

J.V. : Il faut ouvrir un dialogue interculturel entre l'Europe et l'Afrique centré sur les enjeux du travail, de la formation professionnelle et de la

Jérôme Vignon
Conseiller à l'Institut
Jacques Delors, ancien
haut fonctionnaire à la
Commission européenne



mobilité et l'inscrire dans une réflexion de long terme. Car le développement de l'Afrique ne tarira pas l'émigration de travail : au contraire, une fois atteint un certain seuil de niveau de vie, le besoin et la capacité de mobilité professionnelle s'accroissent. En parallèle, au cours des trente prochaines années, les besoins de l'UE en travailleurs venus de l'extérieur vont augmenter.

De là naît l'importance d'un dialogue entre l'UE et Afrique, permettant de créer les conditions d'une immigration et d'une mobilité légales, et mettant l'accent sur l'intérêt mutuel de l'Europe et des pays africains partenaires. Il s'agit d'incorporer à la coopération euro-africaine une dimension humaine et professionnelle qui n'y a encore jamais figuré. Concrètement, l'UE pourrait soutenir la création de bourses du travail africaines. Elles auraient plusieurs fonctions :

encourager la formation des jeunes et l'acquisition de compétences utiles, les orienter vers des emplois locaux en lien avec les fonds d'investissement euro-africains ;

assurer la reconnaissance mutuelle des qualifications de base entre Europe et Afrique ; animer les appels à manifestation d'intérêt lancés par l'UE : les candidats éligibles obtiendraient des visas de travail de deux ou trois ans. Faciliter les mobilités circulaires² entre les deux continents, en instaurant la portabilité de certains droits, est une piste prometteuse qui correspond à l'évolution structurelle des flux migratoires et aux attentes des jeunes générations.

Propos recueillis par Catherine Véglion

¹ Rapport n° 116, Institut Jacques Delors, novembre 2018, disponible sur www.institutdelors.eu

² Ces migrations permettent pour les personnes concernées des allers et retours entre le pays d'origine et le pays d'accueil.



Photo extraite du film « Regret » de Anas Mohamed Awal (Mali - 2018)

Le dévoiement de l'aide publique au développement



Christophe Deltombe
Président
de La Cimade¹

L'auteur porte un regard très critique sur la manière dont l'Union européenne utilise l'aide au développement dans sa coopération extérieure sur les migrations.

L'espace Schengen, qui réunit presque tous les Etats de l'Union européenne (UE) et quelques autres, et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sont des espaces de libre circulation des personnes. Paradoxalement, l'obsession européenne de limitation des migrations a réduit considérablement cette libre circulation dans ces deux zones. En 2011, le déclenchement du Printemps arabe entraîne des arrivées importantes sur les côtes italiennes. La France ferme alors sa frontière avec l'Italie, en infraction au code Schengen² sans être pour autant sanctionnée par les instances européennes, lesquelles ont par la suite autorisé des fermetures de durée limitée. Depuis, les contrôles systématiques aux frontières intérieures se sont multipliés avec pour motif officiel de contrôler les mouvements anti-terroristes et officieusement les mouvements migratoires.

C'est par l'aide au développement que le

même phénomène se produit en Afrique de l'Ouest : l'UE marchande avec les Etats de la région le contrôle de leurs frontières et ce, par des clauses impératives insérées dans les accords de coopération³. Ainsi, dès 2002, le Conseil européen de Séville préconise que dans tout accord passé par l'UE « avec quelque pays que ce soit, soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale. » En 2004, le Maroc est le premier bénéficiaire de la politique européenne de voisinage qui fixe des objectifs pour le contrôle des frontières, la gestion des migrations et l'asile. Il perçoit pour cela d'importantes sommes de l'UE. En 2005, l'UE prône l'intégration des questions migratoires dans les domaines de la coopération et de l'aide au développement. En 2014, l'Italie est leader dans la mise en place du processus de Khartoum, puis dans les accords avec la Libye.

En 2015, l'UE lance à La Valette, lors d'un sommet euro-africain, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, destiné à lutter contre « les causes profondes des migrations irrégulières », c'est-à-dire à agir pour fixer les personnes sur le continent africain. Depuis « l'arrangement » avec la Turquie de mars 2016, véritable violation par l'UE de la Convention de Genève, les actes politiques attentatoires aux droits fondamentaux se révèlent au grand jour : criminalisation des ONG en Méditerranée, accords financiers passés par l'Italie avec les filières de passeurs libyens, vente de vedettes aux autorités libyennes en dépit des crimes commis dans ce pays. Plus

rien n'arrête nos gouvernants dans cette lutte contre une immigration plus fantasmatique que réelle quant à son importance.

Des politiques sécuritaires stériles

Ce processus d'externalisation du contrôle des frontières européennes a des conséquences désastreuses. Il conduit à fermer les espaces régionaux précédemment ouverts en Afrique de l'Ouest. Il réduit les contributions d'aide au développement au profit de politiques stériles de protection des frontières intérieures des Etats bénéficiaires de l'aide et accroît le déséquilibre dans les négociations. Il n'apporte aucune aide à la migration « légale », contrairement aux objectifs apparemment affichés dans le cadre de la création du Fonds fiduciaire d'urgence.

L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui consacre le droit de quitter tout pays y compris le sien, est totalement bafoué. Ce mélange des genres entre politique d'aide au développement et contrôle de l'immigration par la militarisation des frontières, pervertit les rapports entre Etats et contribue à faire disparaître une solidarité panafricaine porteuse d'avenir.

¹ La Cimade est une association de solidarité active et de soutien politique aux migrants.

² En 2013, ce texte a été modifié par un règlement (1051/2013) qui institue une nouvelle procédure de rétablissement des contrôles aux frontières intérieures.

³ Lire le rapport d'observation « Coopération UE-Afrique sur les migrations - Chronique d'un chantage », La Cimade, Loujina Tounkaranké, Migreurop, décembre 2017.

Que fait le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique ?

Corinne Salinas, programme manager au Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, Direction générale DEVCO de la Commission européenne est intervenue lors du séminaire de la Plateforme UE-Afrique(s) sur les migrations¹. Extraits de ses propos.

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (UE) pour l'Afrique a été créé en novembre 2015 lors du Sommet de La Valette. C'est une réponse conjointe entre Etats européens et africains, qui vise à rétablir la stabilité à long terme et à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées sur le continent africain. Il s'agit notamment d'améliorer les perspectives économiques et de promouvoir l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Les ressources du fonds s'élèvent à 4,2 milliards € : la majeure partie (3,7 milliards €) est issue du budget de l'UE (Fonds européen du développement (FED) et autres instruments financiers)². Les Etats membres et d'autres donateurs (Suisse et Norvège) ont contribué à hauteur de 492 millions d'euros. « Nous avons pu être rapides et efficaces.

Les sommes ont été engagées à hauteur de 87% et contractées à 73%. Beaucoup de projets ont donc déjà été lancés » souligne Corinne Salinas. Le fonds bénéficie aux pays de trois régions, l'Afrique du Nord (586,2 millions € alloués)³, la corne de l'Afrique (1 406,1 millions €) et le Sahel-bassin du lac Tchad (1 865 millions €). Il soutient quatre types d'intervention stratégique.

Des projets visant à améliorer la gestion des migrations : 20 416 migrants bloqués dans le désert du Niger ont d'ores et déjà été secourus, a précisé Corinne Salinas, et des dotations sont allouées à l'OIM et au HCR essentiellement qui, concrètement, aident au retour des migrants dans leur pays sur une base volontaire.

Des projets relatifs à la gouvernance globale : il s'agit notamment de renforcer les capacités pour favoriser la sécurité et le développement. « Nous avons pu apporter des soins à 89 700 migrants dans des centres de détention et de débarquement libyens, appuyer 47 000 retours volontaires au Niger, au Mali, en Mauritanie et à Djibouti, arrêter 200 trafiquants et démanteler 30 réseaux criminels » a noté Corinne Salinas.

Des projets soutenant l'offre de services de base pour les populations locales les plus vulnérables - produits alimentaires, soins de santé, éducation, ... - en particulier dans les pays de la corne de l'Afrique et du Sahel, où les camps de réfugiés en transit sont très nombreux.

Des programmes économiques ouvrant des perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes, dans les régions de migrations. L'accent est mis sur la création de formations professionnelles courtes et adaptées, l'accès à la micro finance, la création de petites et micro-entreprises.

C'est le cas, par exemple, du projet Pecobat (Ecoconstruction), mené avec l'OIT (Organisation internationale du travail) pour améliorer l'employabilité des jeunes en Mauritanie. Corinne Salinas a précisé que le Fonds avait financé le volet formation professionnelle du programme Erasmus Plus à hauteur de 10 millions d'€ en 2018, afin de renforcer la migration légale et temporaire des étudiants et enseignants.

¹ Synthèse et compte-rendu du séminaire du 3 avril 2019 sur le rôle des diasporas, disponibles sur : www.entretiens-europeens.org

² Instrument de financement de la coopération au développement (ICD), Instrument européen de voisinage (IEV), Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF - DG HOME).

³ Chiffres au 22.05.2019 ; source Commission européenne (https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/homepage_en)

Allemagne : la politique africaine est mal partie

L'Allemagne se trompe de chemin en subordonnant sa coopération avec l'Afrique à l'objectif de « lutte contre les causes de l'exode¹ ». Cette approche est vouée à l'échec.

Les nombreux voyages que la chancelière fédérale Angela Merkel a récemment effectués en Afrique dans des pays tels que le Niger, le Mali ou le Ghana, apportent très clairement la démonstration que le continent africain retient l'attention de la politique et de la société allemandes comme jamais peut-être depuis la fin de la (courte) période coloniale germanique. Ceci est étroitement lié à la volonté de « combattre » les raisons originelles de l'immigration irrégulière au sein des pays africains.

Depuis 2015, la crainte de nouvelles vagues migratoires - lesquelles sont avant tout attendues en provenance d'Afrique - est quasi omniprésente. L'idée est que davantage d'aide au développement et d'investissements économiques doivent créer de la croissance et de l'emploi, et donc des perspectives dans les pays d'Afrique. Des initiatives à grande échelle, telles que le « plan Marshall avec l'Afrique » en matière de politique de développement, visent à empêcher les gens d'entreprendre le dangereux voyage vers l'Europe. Mais ces hypothèses et cette logique d'action en matière de « lutte contre les raisons de l'exode » peuvent-elles être efficaces ?

Une vision simpliste

L'image d'une « migration des peuples » africaine qui serait sur le point de se produire, voire aurait déjà commencé, volontiers brandie par tous les camps politiques allemands, manque largement de fondement empirique. Si on considère la totalité des demandes d'asile initiales dans l'Union européenne au cours des dernières années, la proportion des ressortissants africains n'y a jamais été supérieure au tiers. Qui plus est, cette « part africaine » a fortement régressé depuis 2016, tant en proportion qu'en chiffres absolus. Quant aux raisons couramment invoquées dans le débat allemand pour expliquer l'immigration irrégulière en direction de l'Europe, à savoir pauvreté, surpopulation ou changement climatique, elles sont pour la plupart trop simplistes ou peu probantes au regard de la recherche sur les migrations et le développement. **La décision de migrer est trop complexe ou multiforme pour qu'on puisse l'expliquer seulement par la pauvreté ou le manque de perspectives.**

Dans le cas de migrations transmédia-néennes d'Afrique vers l'Europe, des motifs de fuite au sens propre - conflits, régimes répressifs ou États fragiles - se mêlent très souvent à des causes classiques de migration volontaire telles que la quête de perspectives économiques meilleures. La pauvreté entrave généralement la migration plus qu'elle ne la provoque. Ce n'est que lorsque les revenus moyens et l'emploi dans les pays en développement s'améliorent que la migration internationale généralement augmente plutôt qu'elle ne



Benjamin Schraven
Senior Researcher au
DIE (Institut allemand de
développement)

régresse. Le développement et la migration (régulière) sont ainsi corrélés de manière absolument positive et se renforcent mutuellement. Les migrants apportent leur propre contribution par des transferts d'argent vers leurs pays d'origine, aidant les familles de nombreux pays africains, asiatiques ou latino-américains à investir dans l'éducation, la santé ou les affaires.

Favoriser l'immigration régulière

L'Allemagne aurait intérêt à élargir considérablement son débat sur les migrations. Il faut plus de complexité et d'audace si on veut surmonter des approches simplistes, politiquement commodes mais finalement inefficaces. Subordonner la coopération de l'Allemagne avec les pays d'Afrique au seul slogan de la « lutte contre les causes de l'exode » est voué à l'échec. En revanche, l'Allemagne et les pays africains peuvent construire une relation bénéfique pour les deux parties : l'Allemagne est non seulement la plus grande puissance économique d'Europe, mais elle jouit également d'une bonne réputation dans la plupart des pays africains, une raison, et non des moindres, étant ici que ce pays n'est guère considéré comme une ancienne puissance coloniale, au contraire de la France.

L'Allemagne devrait envisager sans aucun doute d'étendre les possibilités d'immigration régulière en provenance des pays d'Afrique. Bien gérées et étroitement accompagnées de mesures de coopération pour le développement, ces migrations pourraient créer des incitations positives au développement dans les pays d'émigration, mais pas seulement : l'Allemagne aussi, qui souffre d'un manque de main-d'œuvre, en tirerait bénéfice.

¹ B. Schraven est l'auteur de l'étude « Lutter contre les causes migratoires : le discours allemand », Notes du Cerfa, n°146, Ifri, mars 2019.

L'APD allemande

Selon l'OCDE*, l'enveloppe attribuée à l'APD (Aide publique au développement) allemande est passée de 12,5 à 23,8 Mds de \$ entre 2013 et 2017, soit une progression de 91 % comparée à une augmentation globale de l'APD dans le monde de 19 % pour la même période. En 2017, la contribution de l'Allemagne à l'APD mondiale représente 17 % contre 10 % en 2013.

*Données OCDE 2018, « Net ODA », 2018, disponible sur : www.oecd.org.

Le Pacte de Marrakech, une boussole

Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ou « Pacte de Marrakech » a été approuvé à une très large majorité (152 pays ont voté pour) par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 2018¹.

Partant du principe que « les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine », le pacte entend favoriser « la coopération internationale en matière de migration entre tous les acteurs compétents, sachant qu'aucun Etat ne peut gérer seul la question des migrations. »

Il fixe 23 objectifs assortis pour chacun d'un catalogue d'actions possibles, plusieurs d'entre eux mettant l'accent sur une meilleure gestion collective des migrations. Il s'agit notamment d'assurer des droits fondamentaux aux migrants, de faciliter leur insertion, de réduire l'immigration illégale ou encore de lutter contre les trafics d'êtres humains.

Cet accord n'est pas contraignant, le texte précise qu'il « respecte la souveraineté des Etats », libres de définir leurs politiques migratoires nationales et il n'impose rien en matière de flux migratoires.

Divisions européennes

Objet de multiples fausses informations, le pacte a cependant déchaîné les passions, notamment au sein de l'Union européenne, illustrant les profondes divisions entre Etats membres sur les questions migratoires. La Hongrie a annoncé son retrait du pacte dès juillet 2018, suivie par l'Autriche, la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne et la Bulgarie. L'Italie a précisé qu'elle ne ratifierait pas le pacte sans exclusion de le faire plus tard. La Croatie et l'Estonie ont exprimé leurs hésitations tandis qu'en Belgique, le texte a provoqué une crise politique. En France le pacte a nourri un vif débat partisan et la tentation complotiste et en Allemagne, la chancelière Merkel a dû batailler ferme dans son propre camp.

« Moment historique »

Une cacophonie à mille lieues de la philosophie d'un pacte dans lequel les chefs d'Etat et de gouvernement signataires déclarent : « Il est crucial que nous ne nous laissions pas diviser et que nous restions unis face aux difficultés que posent les migrations internationales et aux occasions qu'elles offrent ». Lors de l'Assemblée générale de l'ONU, cette approche multilatérale a été saluée par le Groupe des Etats d'Afrique. Pour son représentant, Neville Melvin Gertze (Namibie), il s'agit d'un « moment historique pour la communauté internationale ». Ce document est, selon lui, une feuille de route pour prévenir les souffrances de milliers de migrants tout en proposant des stratégies de coopération au bénéfice de tous. Il sera « notre boussole » a prédit Maria Elena Espinosa Garcés, présidente de l'Assemblée générale. Teodoro Lopez Locsin (Philippines) l'a rappelé : l'espoir est éternel comme il l'a été pour ceux qui ont traversé un océan dans l'espoir d'une vie meilleure que celle, misérable, qu'ils avaient en Europe...

¹ Cinq pays ont voté contre : Les Etats-Unis, la Hongrie, la République tchèque, la Pologne et Israël. Ce texte avait été entériné au Maroc, le 10 décembre, lors d'un sommet à Marrakech mais il nécessitait une ratification à New York, comme tout texte entériné hors du siège de l'ONU. Texte du pacte : <https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>

Diasporas : Les pays européens doivent changer de vision

Les diasporas se mobilisent en faveur du développement en Afrique, comme l'illustre l'exemple du Conseil des Nigériens de France (CONIF).

Comment les politiques migratoires devraient-elles évoluer pour favoriser la mobilité des diasporas et leur appui au développement dans leurs pays d'origine ?

Adam Oumarou : Tout d'abord, je tiens à rappeler deux choses essentielles : les migrations humaines sont normales, ancrées dans la dynamique des sociétés depuis toujours ; la population de l'Afrique subsaharienne émigre pour plus des deux tiers dans un autre pays d'Afrique. Et je note une différence de perception entre l'Afrique et l'Europe : un Africain qui réside en Europe est un immigré et un Européen qui séjourne en Afrique est un touriste ou un expatrié.

L'apport des migrants au développement et à la transformation de la structure économique de leur pays d'origine est désormais pris en compte par les Etats africains. Ils mettent en place des stratégies pour tirer parti de ces migrations et en atténuer les effets négatifs tel le dépeuplement de certaines zones. En Europe, dans leur pays d'accueil, les migrants sont des personnes de tous niveaux de qualification et contribuent à remédier au déficit de compétences sur le marché du travail.

Les pays européens doivent changer de vision et reconnaître le rôle de tous les travailleurs migrants, ceux qui sont hautement qualifiés mais aussi les peu qualifiés, dans la trajectoire de développement ici et là-bas en Afrique. Sur le terrain, en France, la question de la régularisation des travailleurs peu qualifiés se pose avec acuité. Il faut que la politique de visas change pour permettre une mobilité circulaire positive entre pays d'origine et pays de destination, une liberté de circulation qui créerait des ponts structurants entre l'Europe et l'Afrique.

Comment les diasporas africaines en Europe peuvent-elles s'impliquer sur ces sujets ?

A.O. : Les membres des diasporas en Europe sont, pour la plupart, des migrants en situation régulière et ont des attaches avec leur lieu de résidence. A ce titre, ils participent à la vie politique, sociale et culturelle au même titre que les autres citoyens.

Au niveau local, ils ont un rôle majeur à jouer dans le cadre de la coopération décentralisée entre collectivités territoriales européennes et africaines. Plus largement, les diasporas doivent être associées à tous les forums de discussion pour renforcer le dialogue entre leurs organisations et les acteurs

publics comme privés. Un exemple : le CONIF est en train de s'organiser pour proposer aux entreprises nigériennes et françaises établies au Niger des compétences issues des rangs de la diaspora nigérienne établie en France. A travers ce type d'initiative, nous concrétisons les liens qui nous unissent au Niger et nous souhaitons qu'un cadre stratégique se crée entre les deux pays pour intégrer la contribution de la diaspora.

Faudrait-il associer les diasporas au suivi de l'aide publique au développement (APD) ?

A.O. : D'abord le terme « aide » ne m'enchante pas pour parler des relations entre l'Europe et l'Afrique. Les diasporas ont été un peu oubliées à ce niveau or elles devraient être associées à l'orientation de l'APD car, pour être efficace, cette aide doit coller au plus près des besoins identifiés sur le terrain dans le pays destinataire des fonds. Les diasporas peuvent apporter leur expertise dans ce sens, c'est pourquoi les bailleurs de fonds auraient tout intérêt à intégrer leurs compétences dans les projets. Par exemple, l'AFD aurait des consultants issus des diasporas africaines en France. Et c'est la même chose du côté des pays d'origine des diasporas : ces pays devraient créer un cadre pour associer celles-ci à la définition de projets structurants au service d'une croissance inclusive. Il est important que les diasporas puissent investir en confiance, en bénéficiant de protections législatives adéquates.

Dans le cadre de l'appel à projets du FORIM, nous repérons dans nos pays d'origine des projets solides, innovants, que nous pouvons soutenir et qui sont susceptibles d'être sélectionnés pour un co-financement de l'AFD à hauteur de 15 000 euros par projet. Cette méthode est efficace car elle renforce à la fois les capacités des acteurs locaux dans nos pays et celles des membres de la diaspora et elle évite la dispersion des fonds.



Adam Oumarou
Administrateur du Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM) et président du Conseil des Nigériens de France (CONIF, section Française du HCNE*)

Quelles sont les actions concrètes du CONIF pour porter des projets d'investissement ?

A.O. : La diaspora nigérienne est en train de s'organiser pour se structurer et nous avons commencé un travail de recensement de toutes les compétences de ses membres en France. Sur la base de leurs cotisations annuelles, un fonds d'investissement de la diaspora nigérienne va être abondé. Il va travailler en partenariat avec des banques françaises et nigériennes pour sécuriser les transferts de fonds, rendre ceux-ci moins coûteux et veiller à leur efficacité dans le cadre d'investissements productifs. L'ouverture prochaine à Paris d'une agence de la Banque de l'Habitat du Niger (BHN) est un exemple de cadre qui permet à la diaspora d'investir au Niger en toute sécurité. C'est une initiative à saluer.

Nous agissons aussi dans le domaine de l'éducation et de la formation. Chaque année, nous organisons une campagne d'accueil des nouveaux étudiants en France. C'est un geste de solidarité nécessaire pour faciliter l'intégration des primo-arrivants.

Avec le programme européen Erasmus + nous voudrions que des professeurs, des chercheurs, des experts issus de la diaspora partent enseigner au Niger. Nous poussons à des échanges scolaires entre des écoles par le biais de la coopération décentralisée.

Et nous organiserons un Forum économique et scientifique de la diaspora au Niger car nous voulons partager nos expériences avec ceux qui sont restés là-bas, comprendre les priorités de notre pays et les possibilités de retour si on le désire.

Propos extraits de son intervention lors la 2^{ème} conférence du séminaire, le 3 avril, sur le rôle des diasporas www.entretiens-europeens.org



*HCNE : Haut Conseil des Nigériens de France

429 milliards de dollars

Les transferts financiers des migrants à leurs familles et proches restés dans les pays d'origine jouent un rôle significatif. Selon la Banque mondiale, leur montant total a dépassé celui de l'aide publique au développement (APD) dès le milieu des années 1990. En 2016, le montant total des envois de fonds des migrants dans leurs pays d'origine s'est élevé à environ 429 milliards de dollars, soit le triple des volumes d'APD*. **L'Afrique a reçu 60,5 milliards de dollars** (2016) de ses ressortissants établis à l'étranger, contre 44,3 milliards \$ en 2007. S'il est difficile de mesurer l'effet direct de ces fonds sur la croissance économique**, leur importance est cruciale pour les bénéficiaires qui emploient essentiellement l'argent reçu pour se soigner, s'éduquer ou le réinvestir.

*Banque mondiale, Migration and Development: A Role for the World Bank, Washington D.C., 2016, p. 1-2.

** M.A. Clemens et D. McKenzie, « Why Don't Remittances Appear to Affect Growth? », The Economic Journal, vol. 128, n° 612, 2018, p. 179-209.

TOKTEN-Mali, une mobilité positive au service de la formation



Séga Goundiam
Universitaire
et consultant dans le
cadre du programme
TOKTEN-Mali

Le programme TOKTEN permet au Mali de bénéficier des expertises et des compétences de la diaspora malienne.

Le besoin de renforcer le corps enseignant du supérieur au Mali est apparu lors de la création de l'Université du Mali, à la fin des années 1990. Pour y répondre, un processus destiné à la diaspora malienne a été initié avec le concours du PNUD¹: le TOKTEN² (Transfert de connaissance par les expatriés nationaux). Une mission a parcouru alors l'Europe et l'Amérique du Nord afin de rencontrer des universitaires. Le réseau ainsi créé s'est développé et il est opérationnel depuis 1999. Les missions sont encadrées, en termes de durée, de conditions de réalisation et de logistique.

Dans un premier temps (1999-2007), les interventions ont concerné les établissements d'enseignement supérieur (université et écoles). Ensuite (2008-2011), le projet a été étendu aux secteurs de la santé, de l'agriculture et des PMI-PME. L'engouement a été tel que tous les secteurs ont pu y faire appel, moyennant des contributions adaptées. Des cofinancements impliquant le PNUD, l'Union européenne et l'Etat malien ont accompagné les différentes évolutions du programme.

En 2010, un forum organisé à Bamako, par le ministère des Maliens de l'extérieur et de

l'Intégration africaine (MMEIA), s'est réuni pour faire le bilan et définir les perspectives de cet engagement de la diaspora intellectuelle dans le développement du pays. Le taux de satisfaction des bénéficiaires du programme TOKTEN s'élève à 93% (2016). En 2018, 618 consultants, venus de tous les continents (majoritairement d'Afrique, suivie par l'Europe) ont réalisé 48 missions.

Ouverture et échanges

Les missions représentent un apport d'expériences, une ouverture sur le monde et des échanges de bonnes pratiques pour les étudiants (et entreprises) maliens. Elles se réalisent sous la forme d'une mobilité positive entre pays de résidence et pays d'origine.

Par ailleurs, les établissements supérieurs au Mali, dans les pays du Maghreb et en Europe cherchent à établir des partenariats, comme le constatent les consultants du TOKTEN. Ces partenariats ouvriraient des perspectives de mobilités positives entre ces pays et permettraient d'offrir des formations complémentaires ou des perfectionnements dans de nombreux domaines (santé, nouvelles technologies, ...).

Dès l'origine du TOKTEN-Mali, des structures ont été mises en place afin de coordonner les intervenants-consultants potentiels et le renouvellement du répertoire, véritable vivier de compétences. Le TOKTEN a des antennes-relais dans les pays de résidence des intervenants, dont une en France. Depuis, d'autres structures associatives ont vu le jour en France comme l'ADEM France (Association des diplômés et étudiants maliens de France), et l'APUMAF (Association de la diaspora professionnelle, universitaire et scientifique malienne de France).

¹ Programme des Nations Unies pour le Développement.

² Transfert Of Knowledge Through Expatriate Nationals.

Les propositions du rapport Berville

« La diaspora constitue une force motrice sur laquelle la France s'appuie trop peu », constate le rapport du député Hervé Berville¹. « Le dialogue entre les organisations de la diaspora et les acteurs publics ne possède pas encore la dimension stratégique optimale. Il conviendrait donc d'intégrer plus fortement en amont les approches « diasporiques » et de soutenir plus stratégiquement les initiatives, notamment entrepreneuriales, de la société civile issue des diasporas. (...) »

La diaspora doit jouer un rôle fondamental dans la politique de partenariats et de solidarité internationale et dans cette perspective, il apparaît nécessaire de dépasser la vision circoscrivant principalement l'apport de cet acteur sous le seul angle financier. (...) À court terme, il semble indispensable de mettre en œuvre les conditions d'un engagement de la diaspora structuré autour de la valorisation des expertises présentes et disponibles ».

Dans ce but, le rapport Berville propose de

créer une cellule diaspora au sein de l'Agence française de développement (AFD) afin de « mettre la diaspora et les approches diasporiques au centre de la réflexion stratégique et opérationnelle de l'opérateur pivot ». Dans un premier temps, le rapport invite à établir une cartographie des compétences de la diaspora en France. « Ce travail d'identification permettra de cibler plus efficacement le plan d'action et de valoriser plus précisément les diverses expertises ».

Proposition pivot du rapport : l'expérimentation d'un programme « Expert technique de la diaspora » (ETDias) qui « contribuera à la valorisation des compétences de la diaspora en réponse à des besoins identifiés dans les pays partenaires et favorisera la mise en œuvre d'une mobilité circulaire positive ».

¹ « Un monde commun, un avenir pour chacun », rapport sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale, par Hervé Berville, député, août 2018.



Ils ont dit

« Nous ne sommes pas uniquement là pour envoyer de l'argent mais nous sommes également des investisseurs et nous devrions recevoir à ce titre un statut d'actionnaires (...). La diaspora devrait être organisée de manière à être cotée en bourse »

Diarra Ly, présidente d'ACC (association Les Champs du Cœur), membre de la diaspora du Sénégal en France lors des Entretiens Eurafri-cains de Dakar en février 2018.

Visa pour un rêve, rêve de visa

En Europe, au sein de l'espace Schengen, le visa¹ permet à un Etat d'exercer un contrôle sur les entrants venant d'un pays africain avant qu'ils n'arrivent à la frontière.

Son attribution (ou pas) est devenue une procédure qui bloque l'individu avant même son départ. Ce contrôle est-il légitime et ne contredit-il pas le droit de tous à la libre circulation et à la mobilité² ? Depuis « la crise des migrants », les refus des visas ne sont pas toujours motivés et répondent plus à des fantasmes et des peurs d'être « envahis ». Les propositions de construire dans les pays limitrophes de l'Union européenne des camps pour demandeurs d'asile, ou les propositions de créer des centres « contrôlés » dans les pays de départ, ont des impacts pour les décisions des personnes désireuses de partir. Mais n'encourage-t-on pas ainsi - pour des individus dont les motivations sont extrêmement fortes - la migration clandestine avec tous les risques qu'on connaît ?

Responsabilité solidaire

Le concept même de risque migratoire crée de facto une discrimination et une nouvelle ligne de fractures entre le droit des riches de circuler et l'impossibilité des pauvres de le faire.

La politique des visas de la France - qui ne permet pas d'aller et venir sans crainte de ne pas pouvoir repartir - explique en partie l'absence de mobilité pour les personnes en attente de leur carte de séjour, et les non-retours des demandeurs d'asile déboutés.

Comment favoriser une mobilité circulaire ? La proposition de dispenser une formation en France pour ces personnes avant de les raccompagner dans leurs pays d'origine, pourrait être expérimentée par des entreprises françaises présentes en Afrique qui s'engageraient à les employer à leur retour. Persuadé que ce bel exemple de responsabilité solidaire ferait « tâche d'huile », il redonnerait beaucoup de dignité aux demandeurs d'asile sommés de quitter notre pays, et pour la France, tout son sens à sa valeur de fraternité.

Yvan Fischer
Chargé de mission à
Ascpce



¹ Le titre de l'article reprend celui d'une célèbre chanson de Saint-Domingue.

² Lire l'article de C. Wihl de Wenden en p. 10.

Quand les diasporas s'engagent dans la vie locale

Comment s'impliquer dans la vie locale de sa commune de résidence en tant qu'étranger, sans droit de vote et d'éligibilité? Retour sur l'expérience du conseil consultatif des résidents étrangers de la ville de Grenoble.

La ville de Grenoble accueille plus de 70 nationalités. Soucieuse d'entendre toutes les voix de son territoire, elle a mis en place en 2000 une instance de démocratie participative, le conseil consultatif des résidents étrangers de la ville de Grenoble (CCREG).

Celui-ci incite les étrangers à donner leur avis sur les questions du quotidien (logement, administration, petite enfance, scolarité, emploi...). Il aide à lancer des actions pour lutter contre la discrimination, le délit de faciès à l'intégration dans le monde du travail. Il permet aux diasporas de s'engager dans la vie locale, de participer à la prise de décision tout en favorisant l'intégration et la citoyenneté au sein du pays d'accueil.

Composé de membres bénévoles français, étrangers et associatifs, il est co-présidé par un élu municipal et un résident étranger et travaille sur des projets par groupe. Les conclusions et actions sont ensuite remontrées à l'élu de référence en fonction du sujet traité.

Au service de tous

Cette instance est très bénéfique pour la ville et l'ensemble de ses habitants. Les résidents étrangers, qui ont voyagé à travers le monde, sont porteurs de solutions inédites qui ont fait leurs preuves ailleurs. Faire participer les résidents étrangers permet donc d'enrichir les politiques publiques à partir de leur expérience.

Certains détracteurs pensent que ce type d'initiative renforce le communautarisme. Il est utile de définir la notion de communauté. Celle-ci ne limite plus le concept de « parent » aux liens biologiques. La relation de parenté va même au-delà de l'appartenance à un clan. La communauté permet de traiter des sujets importants de manière horizontale, c'est-à-dire d'humain à humain. Ainsi, le communautarisme en Afrique n'est pas un repli sur soi, mais un moyen de reconstruction d'un « chez soi », d'un lieu d'expression où chaque membre peut se sentir en sécurité.

La communauté doit être considérée comme un lieu de ressources pour chacun : Français et étrangers. La force du conseil consultatif est de permettre aux communautés de s'ouvrir aux autres et au territoire, de confronter une multiplicité de points de vue pour trouver des solutions adaptées afin de mieux vivre ensemble.



Louise-Hortense Dibam
Co-présidente du conseil consultatif des résidents étrangers de la ville de Grenoble (CCREG)

Être étranger, une force

Le CCREG améliore considérablement la qualité de vie des résidents étrangers dont les problématiques, parfois éloignées de celles des autres habitants, sont enfin prises en compte. Il permet une véritable intégration de ces résidents au sein de la société française puisqu'ils s'impliquent dans la vie locale, expriment leur avis, apportent des solutions.

Le conseil consultatif porte leur voix au conseil municipal et dans les débats publics. La reconnaissance est une étape importante dans le processus d'intégration et de construction de son identité. Ainsi, au lieu de créer de la rancœur et de l'amertume, la position d'étranger devient une force. En effet, grâce au conseil consultatif le résident étranger est considéré. Le CCREG permet également de porter des sujets propres aux étrangers sur le devant de la scène et de les remonter ainsi au niveau municipal ou préfectoral. C'est le cas notamment de la demande d'obtention du droit de vote et d'éligibilité pour les résidents étrangers. L'expérience de Grenoble mais aussi d'autres villes comme Strasbourg et Saint-Etienne, qui ont créé des conseils consultatifs, montre que cela est possible sans bafouer les valeurs républicaines et au bénéfice d'une démocratie renouvelée et inclusive.



AFD : offrir un effet de levier aux fonds des diasporas

L'Agence française de développement (AFD) appuie les investissements productifs des diasporas dans leurs pays d'origine. Une première génération de projets a concerné le Maroc dès les années 2000 puis à partir de 2013 d'autres projets pilotes ont été mis en place au Cameroun, au Mali et au Sénégal. « A 80%, les sommes transférées (par les diasporas) vers les pays d'origine sont destinées à la consommation et à la couverture des risques des familles (...). Les 20% restants représentent près du tiers du total de l'aide publique au développement. C'est cet argent que l'AFD et ses partenaires locaux et internationaux proposent d'utiliser au mieux et de faire fructifier pour servir le développement des pays concernés » explique Olivier Kaba, chef de projets migrations pour l'AFD¹.

Au Sénégal, par exemple, l'OCDE estime que 10% du PIB du pays provient de l'argent envoyé par la diaspora. En octobre 2017, l'AFD a signé une convention de financement avec le gouvernement sénégalais : avec le concours de l'UE et de l'Etat du Sénégal², il s'agit de cofinancer durant 4 ans et pour un montant de 14 millions € les initiatives des diasporas sénégalaises. Objectif de ce partenariat : offrir un effet de levier aux contributions directes des diasporas pour le développement de certaines régions excentrées du Sénégal. Les précédents

projets (2006-2013) ont ainsi permis de mobiliser 6 millions € auprès de la diaspora sénégalaise en France.

L'argent versé par les diasporas va directement au terrain, précise l'AFD : il est géré au Sénégal par une administration locale et le « contrôle social » est sécurisé car les fonds des donateurs allant dans leur communauté d'origine, il est très facile pour eux de suivre et de juger de la bonne utilisation de leur argent.

Par ailleurs, pour favoriser le développement des petites entreprises, actrices clés de l'emploi, l'initiative française Choose Africa³, lancée en avril 2019 et coordonnée par Proparco⁴, va consacrer 2,5 milliards € au financement et à l'accompagnement de près de 10 000 start-up, TPE et PME africaines d'ici à 2022. L'AFD et Proparco viennent également de créer, avec le soutien de l'UE et du Groupe des Etats ACP, le dispositif de garantie Euriz. Il permet de proposer aux banques locales des garanties afin qu'elles puissent plus facilement accorder des prêts aux petites entreprises. Car aujourd'hui, seules 20% des PME africaines ont accès au prêt bancaire.

¹ Source : AFD (www.afd.fr)

² L'Union européenne intervient à hauteur de 10 millions €, l'Etat du Sénégal et l'AFD pour 2 millions € chacun.

³ www.choose-africa.com

⁴ Proparco est la filiale du Groupe AFD dédiée au secteur privé.

La diaspora africaine en France

Elle représente plus de la moitié de la diaspora africaine d'Europe et est co-posée à la fois d'étrangers (2,5 millions de personnes, dont 813 000 d'Afrique subsaharienne) et de descendants d'immigrés (1,7 million). Il n'existe pas de définition universellement acceptée de la diaspora. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Migration Policy Institute proposent la définition suivante :

« Les émigrants et leur descendance qui vivent hors de leur pays natal ou du pays de leurs parents, sur une base temporaire ou permanente, tout en conservant des liens affectifs et matériels avec leur pays d'origine. »

La moyenne vallée du fleuve Sénégal, un laboratoire de la relation mobilité-développement

Lors de la 3^{ème} séance du séminaire sur les migrations de la Plateforme UE-Afrique(s) sur le thème des centres et des périphéries¹ le 22 mai, le géographe Olivier Le Masson et l'historien Saliou Diallo ont montré l'importance des migrations dans le développement des territoires.

Les migrations remettent en question les idées reçues sur les notions de centres et de périphéries. L'exemple de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (MVFS)², cœur historique des migrations ouest-africaines vers la France, l'illustre clairement, comme l'a montré le géographe Olivier Le Masson, chargé des partenariats Afrique et Europe de l'association GRDR³.

Dans « *un Sahel riche de ses mobilités* », l'intervenant s'est attaché à porter une vision positive des migrations, « *une ressource durable pour des territoires solidaires* », en se basant sur la MVFS, cette région sahélienne de 4 millions d'habitants et de 235 000 km² qui s'étend sur trois pays, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. La MVFS est à la fois « *un centre au cœur du Sahel* » pour les populations qui y vivent et « *une agglomération de périphéries* » éloignées des capitales nationales des trois pays.



La moyenne vallée du fleuve Sénégal est aussi une région d'élevage

Le « double-espace »

Or, avec les mobilités humaines, se forme un seul espace migratoire dans lequel les centres et les périphéries se connectent à tous les niveaux, c'est « le double-espace ». Ce concept représente « le ici et le là-bas » des migrants qui vont créer des liens entre leur territoire d'origine et celui de destination. Cette approche met en valeur « un continuum des territoires d'origine, de transit et de destination afin de construire des articulations économiques, sociales et culturelles fortes et pérennes entre les acteurs d'ici et de là-bas ».

Les migrants de cette région sahélienne installés en France s'impliquent ainsi fortement dans son développement, a souligné Olivier Le Masson, en portant des projets d'investissements comme par exemple la création d'établissements d'enseignement secondaire. Les solidarités se tissent non seulement



Dans cet espace sahélien, les populations sont très mobiles, au niveau intra-régional comme international.

entre territoires africains et ceux d'Europe et d'autres régions du monde - il existe plus de 80 coopérations décentralisées dans cette zone dont 75% initiées par les migrants - mais aussi de part et d'autre des frontières entre les trois pays. Ces solidarités transfrontalières le long du fleuve Sénégal sont le quotidien des habitants, forgées sur une histoire commune et des échanges commerciaux très importants. Un centre de santé situé en Mauritanie attire par exemple les populations du Sénégal. « *Nous sommes dans un pays-frontière n'a pas de sens et où les initiatives viennent de la base* » observe Olivier Le Masson. Les élus locaux de la région ont ainsi formé une association des maires de la MVFS.

Un territoire en mouvement

Fort de ces mobilités, cette région est un espace dynamique, « *une périphérie prospère* », au sein du Sahel. Elle attire des travailleurs migrants venus du Sahara et sa population croît et devrait passer de 4 à 10 millions d'habitants en 2050. De nombreuses petites villes ont émergé et maillent le territoire pour former une économie « *urbaine* » connectée au reste du monde. Les échanges en font plutôt une zone de paix, le dernier grave conflit entre la Mauritanie et le Sénégal date de 1989. Il n'y a pas d'émeutes de la faim, en particulier grâce aux transferts de fonds des diasporas, sorte de « *filet social* ».

Les migrants sont bel et bien des « *acteurs majeurs de la résilience* » de cette région, des « *facteurs de cohésion* » qui font vivre « *une logique de réseaux* » ici et là-bas. Le proverbe ne dit-il pas qu'« *il n'y a pas un village du monde où il n'y a pas un Soninké* » ?

Il faut cependant inscrire ces évolutions du territoire dans un temps long, a rappelé Salou Diallo, historien et chercheur associé au laboratoire Migrinter⁵. Dans l'histoire, la vallée du fleuve Sénégal est ainsi passée d'une situation de centre à celle de périphérie. Pendant la période coloniale, elle jouait un rôle très important dans le cadre de « *l'économie de traite* » (ndlr : spécialisation des économies dans la production de cultures d'exportation - par ex. l'arachide au Sénégal - au détriment des cultures vivrières) et formait une base pour l'administration coloniale.

Un modèle transfrontalier

Après les indépendances, dans les années soixante, cette région intéressait peu l'Etat et il a fallu attendre les grandes sécheresses et le choc pétrolier des années 1970 pour voir la situation évoluer, en particulier grâce à l'action des migrants. Ceux-ci se sont mobilisés autour de projets d'intérêt collectif, a souligné l'intervenant en prenant l'exemple de l'association de Bakel qui se pose la question de l'impact des investissements sur le long terme. Les migrants ont créé un centre de formation professionnelle pour former les jeunes sur place et offrir ainsi une alternative à la migration. Les mobilités ont transformé les villages, y compris sur le plan culturel. Pour bâtir un développement durable sur les territoires, il est important de donner des responsabilités aux acteurs locaux, de les former et de promouvoir la décentralisation, a insisté Salou Diallo.

L'exemple de cette région illustre les efforts de l'Afrique pour inventer un nouveau modèle de développement, a souligné Claude Fischer-Herzog, directrice des Entretiens Européens et Eurafriens, car il montre l'émergence de nouvelles « *agglomérations de solidarités humaines et productives* ». Pour Philippe Herzog, ancien député européen et président d'honneur de Confrontations Europe⁶, cet exemple est « *un laboratoire de la relation mobilité-développement* ». Dans le cadre de régions comme la CEDEAO, il pourrait inspirer « *un modèle transfrontalier* » à même de renforcer l'intégration régionale.

Synthèse : Catherine Végilo

¹ « Centre et périphéries : comment réduire les écarts qui se creusent alors que les mobilités les aggravent en raison des disparités économiques ? ».

² Pour en savoir plus : « Atlas de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, centres et périphéries », GRDR, disponible sur www.grdr.org

³ Le GRDR est une ONG créée en 1969 par des ingénieurs agronomes et des travailleurs migrants de la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

⁴ Le Sahel s'étend sur 6 pays (5 millions de km²) et compte 80 millions d'habitants.

⁵ www.migrinter.labo.univ-poitiers.fr

⁶ Auteur de nombreux ouvrages, il fait revivre dans son dernier livre « D'une révolution à l'autre » (Ed. du Rocher 2018) 50 ans d'histoire politique et européenne.



Ils ont dit

Akinwumi Adesina,
président de la Banque
africaine de développement

« La crise migratoire en Europe est l'un des plus grands défis sociaux et politiques auxquels l'Italie et le reste de l'Europe doivent faire face. Soyons clairs : je ne crois pas que l'avenir de la jeunesse africaine se trouve en Europe. Il ne se trouve pas non plus au fond de la mer Méditerranée. Son avenir est dans une Afrique qui se développe avec une croissance inclusive capable de créer des emplois de qualité. (...) Il faut remettre au cœur des discussions cet aspect de migration régulière qui permette aux gens de circuler et d'avoir une mobilité nécessaire. » (18.12.2018, Le Point Afrique)



BUSINESS AFRICA

Le Magazine de la nouvelle élite économique africaine

BUSINESS AFRICA
Le Magazine de la nouvelle élite économique africaine / N°112 - Octobre 2017 - Mensuel

AGRO-BUSINESS
ZOOM SUR LE FORUM BOURNIA

CONTRAT
ENUTHE TALLADONIA EX COO DU GROUPE ECOBANK

PROFIL
BRAMA B. BEKE EX VP DE LA BLD CEO INTERFACE

DIGITAL EN AFRIQUE
L'INAUSURE DE JEAN MICHEL HERT ASSOCIE EN CHARGE DE L'INTERNATIONAL A SECOND POINT

"Nous prévoyons d'investir 165 millions de dollars en Afrique de l'Ouest"
Mossadeck BALLY
President GROUPE AZALAI

BUSINESS AFRICA
Le Magazine de la nouvelle élite économique africaine / N°113 - Janvier 2018 - Mensuel

BANQUE
L'ANNONCE D'ECOBANK

INTERVIEW
Lucas A. NCHAMA Gouverneur virtuel de la BEAC

MEDIA & COM
L'impact de son développement

Le Groupe ORABANK passe à l'offensive
Sous la houlette de Binou TOURE NDIOYE le groupe ORABANK entend jouer sa carte d'expansion en Afrique de l'ouest et du nord.

BUSINESS AFRICA
Le Magazine de la nouvelle élite économique africaine / N°120 - 01/2018 - businessafricamag.com

ECONOMIE
Rapport Banque Mondiale sur les perspectives en 2018

TELECOMS
ATEL démarre ses activités au Mali

HOTELLERIE
ONGMO joliste lève 175 millions € pour accélérer son développement

Charles KE
Directeur Général d'Ecobank Nigeria

Face à la concurrence, quelle stratégie pour ECOBANK ?

BUSINESS AFRICA
Le Magazine de la nouvelle élite économique africaine / N°127 - 04/2018 - businessafricamag.com

FINANCE
Lancement de COMDE Capital
Premier fonds d'investissement dédié aux PME en Côte d'Ivoire

INVESTISSEMENTS
Les ambitions africaines de Xavier NIEL

INSTITUTIONS
Quintessence DIAOGA nommé vice-président à la Banque mondiale

MANAGEMENT
Quand la rigueur paie
Zoom sur le parcours d'Alioune NDIAYE
CEO d'Orange Middle East Africa

businessafricamag.com

Pour une politique euro-africaine de mobilité contractuelle



Michel Foucher
Géographe et diplomate, titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales, FMSH¹ (Paris)

Pour établir un partenariat euro-africain gagnant-gagnant, il faudrait définir un pacte de mobilité entre Etats d'origine et de destination des migrations. Explications.

Le premier facteur de départ des migrants depuis les pays du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne est la conscience croissante du fossé d'opportunités entre ceux-ci et l'Europe. Différences économiques bien sûr, qui nourrissent l'espoir, en migrant, d'améliorer son sort individuel et d'assurer une sécurité « sociale » pour sa famille et des équipements de base (école, ateliers) pour son pays d'origine. Joue également le choix de changer de vie au plan individuel si les possibilités de changement collectif, donc politique, semblent bloquées.

Impliquer les diasporas

Ce ne sont pas les ressortissants des pays les plus pauvres qui tentent l'aventure mais des habitants du Sénégal et de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Mali, du Maroc, d'Algérie et de Tunisie. Il s'agit, dans le cas du monde francophone, de flux très anciens (les « tirailleurs sénégalais ») comme par exemple ceux entre l'ouest du Mali et les banlieues parisiennes. Une politique fondée sur la seule démarche de l'aide au développement ignore cette donnée et n'est pas de nature à enrayer les départs. Migrer suppose de disposer d'informations et de moyens financiers, de maîtrise linguistique et de relais dans les lieux d'arrivée grâce à la diaspora.

C'est donc en partant des réalités que l'on peut bâtir une politique euro-africaine de mobilité, sur une base contractuelle. Elle impliquerait les Etats d'origine et de destination mais également les communautés de départ et les diasporas. Il n'est pas interdit, en premier lieu, de dissuader les candidats au départ, souvent victimes de la publicité mensongère des trafiquants esclavagistes. Dans les pays d'origine, il existe de nombreuses associations qui dissuadent les jeunes de partir en favorisant l'apprentissage et la création d'emplois. C'est la politique menée par l'Espagne avec des associations du Sénégal. Des actions de formation sur place, financées par les pays européens pour permettre des séjours brefs de formateurs, sont une option. C'est avec les structures locales qu'il convient de travailler.

Des bourses de mobilité

Entre les pays d'origine et de destination, il convient d'organiser une « mobilité contractuelle » : un pacte de mobilité serait signé avec les Etats et les mises en œuvre négociées avec les autorités locales. Comme la volonté d'apprendre est une des motivations fortes de la mobilité, on peut imaginer des formules inspirées du succès d'Erasmus. Il s'agit ici de proposer un programme euro-africain de mobilité d'études, que je propose de nommer Hampaté Bâ². Il serait destiné aux étudiants, aux apprentis, aux acteurs sociaux et animateurs d'association, aux journalistes.

Ce programme serait doté des moyens appropriés et offrirait des bourses contractuelles de mobilité pour la formation avec obligation pour le bénéficiaire de revenir servir dans son pays durant les dix années qui suivent. Le voyage serait pris en charge par le programme, donc réalisé en toute sécurité. La création de postes occupés en alternance – six mois sur place, six mois en Europe – dans des métiers allant de la médecine aux aides-soignantes permettrait de réduire l'exode intellectuel (un tiers des médecins africains exercent hors de leur pays d'origine) et d'ouvrir le champ culturel des sociétés d'accueil.

Dans les pays de destination, des actions concrètes ont déjà été expérimentées et devraient être soutenues au niveau européen : aides financières au retour liées à des projets associant des ONG pour créer sur place des activités. Ces réussites contribuent à changer les mentalités sur place. Des fonds d'investissement destinés à des binationaux ont été lancés pour des franco-marocains et un effort pour diminuer les coûts de transfert doit être mené. Ces politiques, qui relèvent du co-développement, ne doivent pas être liées à la problématique du retour migratoire, au risque de paraître suspecte³. Il s'agit de mieux utiliser l'argent renvoyé au pays de la part de membres de la diaspora qui ne reviendront chez eux qu'à l'heure de leur retraite. Le champ des possibles est immense, à l'écoute des acteurs eux-mêmes.

¹ Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

² En référence à l'écrivain ethnologue malien spécialiste de la tradition orale et ancien membre du comité exécutif de l'UNESCO, connu comme le « vieillard-bibliothèque ».

³ Lire l'article de Christophe Deltombe en p. 13.

Directrice de publication :
Claude Fischer-Herzog

Rédactrice en chef : **Catherine Véglio**

Conception : **YMCES**

Publié par **ASCPE**
4 rue Froidevaux, 75014 Paris.
Tél. : 00 33 (0)6 72 84 13 59
www.entretiens-europeens.org

Une semaine Eurafrique au cinéma

Regards croisés sur les migrations

A Paris du 10 au 16 juin 2019

Les différentes facettes de la migration ont inspiré de nombreux réalisateurs. Grâce à l'image, ils nous interpellent comme citoyen européen et habitant du monde, nous mettent à l'épreuve de l'altérité, oeuvrant ainsi à un nouvel humanisme. Les festivaliers découvriront 23 documentaires et fictions suivis de rencontres avec les cinéastes.

Bidun hawiya (Sans identité)

Documentaire de Nayat Ahmed Abdesalam

Bon voyage

Film d'animation de Fabio Friedli

Ca va !

Film d'animation de Michel Digout

Comme une hache dans la mer gelée

Film d'animation de Michel Digout

Dem, Dem ! (Partir)

Fiction de Pape Bouname Lopy, Marc Recchia et Christophe Rolin

Destinacija Serbistan

Documentaire de Zelimir Žilnik

Deux siècles d'histoire de l'immigration en France

Documentaire sous la direction de Luc Gruson

Divine Daycare

Documentaire de Roni Geffen

Fantômes de la République

Documentaire de Alain George Ngamou

Korona

Documentaire de Laura Henno

Le citoyen AZ ÁLLAMPOLGÁR

Fiction de Roland Vranik

Le loup d'Or de Balolé

Documentaire de Chloé Aïcha Boro

Les avalés du grand bleu

Fiction de Maxime Kossivi Tchincoun

Mateso

Film d'animation du Collectif Caméra-ETC

Nefta Football Club

Fiction de Yves Piat

Poisson d'or, poisson africain

Documentaire de Moussa Diop et Thomas Grand

Poussières indignes

Fiction de Zaki Samoud

Regret

Fiction de Anas Mohamed Awal

Rencontrer mon père

Documentaire de Alassane Diago

Sama Diar Diar (Mon Parcours)

Documentaire de Salimata Gueye

Soleil Ô

Fiction de Med Hondo

Un opéra du monde

Documentaire de Manthia Diawara

Une place dans l'avion

Fiction de Khadidiatou Sow

Pour tout renseignements et contact



eurafriClap@eurafriClap.org / www.eurafriClap.com

A Bamako début 2020